



Rapport  
Annuel

2016

Annual  
Report







# SOMMAIRE

MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	5
CONSEIL D'ADMINISTRATION	7
ORDRE DU JOUR	8
PRESENTATION DE L'ENTREPRISE	9
RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	11
I. PRESENTATION DES ACTIVITES DE LA SOCIETE	12
1.1 - Chiffres clés	13
1.2 - Faits marquants de l'exercice 2016	19
1.3 - Situation de la société et son activité au cours de l'exercice 2016	20
1.4 - Résultats et situation financière	22
II. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT	29
III. PERSPECTIVES	29
IV. EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION PALMCI	30
RAPPORT RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)	31
RESUME DU RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	36
RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	41
Rapport général	42
Rapports spécial sur les conventions règlementées	47
TEXTE DES RESOLUTIONS	52



# Présentation de l'entreprise



## MESSAGE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Chers Actionnaires,

Depuis l'année 2011, le cours mondial de l'huile de palme n'a cessé de baisser passant de 1 125 USD/T à 670 USD/T en 2016, soit une baisse de près de 40% en cinq ans. Il a même connu un creux à 627 USD/T en 2015.

Cette situation résulte de l'augmentation de l'offre notamment en Indonésie et en Malaisie, de la baisse du prix du baril de pétrole qui rend la transformation de l'huile de palme en biocarburant non compétitive, du ralentissement de la consommation en Chine, en Inde et de la crise économique en Europe.

Au niveau de la production de régimes, celle des plantations industrielles (PI) a augmenté de 29% sur la même période grâce à la mise en œuvre du programme de rajeunissement du verger, à la fertilisation régulière et au respect des itinéraires techniques.

En plantations villageoises (PV) par contre, les achats de régimes ont connu une baisse de 10% sur la période en raison du faible rendement de ces plantations, du vieillissement du verger dans le Bas - Cavally mais également du développement de la concurrence, particulièrement en 2014, 2015 et 2016.

PALMCI, leader dans le domaine du palmier à huile en Côte d'Ivoire est à ce titre pionnière dans l'organisation de la filière représentée par l'AIPH (Association Interprofessionnelle du Palmier à Huile). C'est pourquoi, elle est respectueuse des règles fixées par l'interprofession, notamment celles relatives aux retenues à opérer pour couvrir les charges d'entretien des pistes PV, l'encadrement, la recherche, le financement de l'AIPH,... Cela n'est pas le cas de tous les usiniers de la première transformation, à qui le non-respect des règles fixées par la filière et l'autorité de tutelle, confère un avantage concurrentiel vis-à-vis de PALMCI.

La concurrence qui se développe autour des acteurs de la première transformation engendre une baisse des marges qu'il faut compenser par une réduction des coûts. Le programme d'optimisation des coûts entamé depuis quelques années se poursuit avec détermination.

La filière palmier à huile est l'objet d'une réforme par le Gouvernement, dont le cadre légal sera adopté par l'Assemblée Nationale dans les jours à venir. Cette réforme devrait être un moyen de réguler les dysfonctionnements constatés dans la filière et de faire évoluer tous les acteurs dans un climat de saine concurrence.

La production d'huile de palme brute de l'exercice 2016 a été de 259 976 T contre 279 403 T l'année précédente, soit 7% de moins en raison essentiellement de la baisse du taux d'extraction en 2016, celui de 2015 ayant été exceptionnellement élevé suite à des conditions climatiques particulières.

L'effet combiné de la baisse de la production et de la légère hausse des cours a permis à PALMCI de réaliser un résultat bénéficiaire pour l'exercice 2016.

En ce qui concerne la situation financière, à la clôture de l'exercice, le fonds de roulement s'améliore de 7,6 milliards FCFA par rapport à la clôture de l'exercice antérieur.

En effet, les ressources durables ont baissé de l'ordre de 3 milliards de FCFA (principalement en raison des remboursements de dettes intervenus au cours de la période), tandis que les investissements nets ont baissé de l'ordre de 10,6 milliards de FCFA suite à la politique de rationalisation engagée en 2015.

Le besoin en fonds de roulement (BFR) s'est amélioré de 4,3 milliards FCFA du fait de la baisse du niveau des stocks et des comptes clients et assimilés. Il en résulte une situation de trésorerie qui s'améliore de l'ordre de 12 milliards FCFA par rapport à la clôture de l'exercice antérieur.

L'évolution de la production et des cours en ce début d'année, en plus de l'optimisation des coûts, ainsi que l'arrêt des investissements non indispensables, devront entraîner une amélioration du résultat net sur l'exercice 2017.

Je voudrais donc sur cette note d'espoir vous dire merci à tous pour votre confiance renouvelée.

**Alassane DOUMBIA**  
Président du Conseil d'Administration

## MESSAGE FROM THE BOARD OF DIRECTORS

Dear shareholders,

Since 2011, the world price of crude palm oil (CPO) has declined steadily from 1,125 USD/T to 670 USD/T in 2016, a decrease of nearly 40% in five years. It even experienced a trough at 627 USD/T in 2015.

This is a result of the increase in supply, particularly in Indonesia and Malaysia, the decline in the price of a barrel of oil which makes converting palm oil into biofuel uncompetitive, the slowdown in consumption in China and India and the economic crisis in Europe.

In terms of fresh fruit bunches (FFB), production in industrial plantations (PI) increased by 29% over the same period due to the implementation of the orchard rejuvenation programme, regular fertilisation and monitoring of the techniques used.

Conversely, in village plantations (PV), FFB purchases declined by 10% over the period due to the low yield of these plantations and the aging of the orchard in the Bas-Cavally region but also due to changes in competition, particularly in 2014, 2015 and 2016.

PALMCI, leading company in the oil palm sector in Côte d'Ivoire, is a pioneer in the organisation of the sector managed by the AIPH (Inter-professional Association of Oil-Palm Industry). This is why it complies with the rules laid down by the sector, particularly those relating to the deductions to be made to cover the maintenance costs of PV roads, supervision, research, financing of the AIPH, and so on. This is not the case for all first-processing plants, whose non-compliance with the rules laid down by the sector and the supervisory authority confers a competitive advantage compared to PALMCI.

As competition develops, margins are reduced, which must be offset by a reduction in costs. The cost-optimisation program that has been underway for several years is being continued with determination.

The oil palm sector is being reformed by the Government, with the legal framework set to be adopted by the National Assembly in the coming days. This reform must be primarily a means to regulate the dysfunctions found in the sector and to enable all players to develop in a climate of healthy competition.

CPO production for financial year 2016 was 259,976 T compared to 279,403 T the prior year, i.e. 7% less due mainly to the decrease in the oil extraction rate in 2016, since 2015 had been exceptionally high

on account of the particular climatic conditions.

The combined effect of the fall in production and the slight increase in prices resulted in a profit for financial year 2016.

As regards the financial situation, at the close of the year working capital improved by 7.6 billion CFA compared with the end of the previous year.

Indeed, sustainable resources fell by about 3 billion CFA (mainly due to debt repayments during the period), while net investments decreased by around 10.6 billion CFA following the rationalisation policy initiated in 2015.

The working capital requirement (WCR) improved by 4.3 billion CFA due to lower inventory levels and trade and similar receivables. The result is a cash position that improved of the order of 12 billion CFA compared to the end of the previous year.

The changes in production and prices at the beginning of the year, in addition to cost optimisation and stopping non-essential investments should lead to an improvement in net result for financial year 2017.

On this hopeful note, I would therefore like to thank you all for your renewed trust.

**Alassane DOUMBIA**

Chairman of the Board of Directors

## COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

**Président** Monsieur Alassane DOUMBIA

### Administrateurs

1. Madame Lucie Barry Tannous;
2. Monsieur Honoré N'Guetta Assanvo ;
3. Monsieur Pierre Billon ;
4. Monsieur David Billon ;
5. Monsieur Ranveer S. Chauhan ;
6. La société SIFCA SA représentée par Monsieur Nazaire Gounongbé ;
7. La société WILMAR INTERNATIONAL LTD représentée par Monsieur Kodey Ramachandra Rao ;
8. La société IMMORIV SA représentée par Monsieur Alassane Doumbia.

### Commissaires aux Comptes

MAZARS CÔTE D'IVOIRE

ERNST & YOUNG

## **ORDRE DU JOUR / AGENDA**

### **L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 18 MAI 2017**

#### ORDRE DU JOUR

##### AU TITRE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

1. Présentation et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;
2. Présentation du rapport général des Commissaires aux comptes sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article 438 et suivants de l'Acte Uniforme relatif aux Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique ;
3. Approbation des états financiers de synthèse et des conventions visées à l'article 438 de l'Acte Uniforme relatif aux Sociétés Commerciales et du GIE – Quitus aux Administrateurs ;
4. Affectation du résultat de l'exercice ;
5. Fixation de l'indemnité de fonction à allouer aux Administrateurs ;
6. Proposition de ratification de la cooptation d'un Administrateur ;
7. Renouvellement du mandat des Commissaires aux comptes suppléants ;

##### AU TITRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

1. Décision de fractionnement du titre PALMCI ;
2. Modification corrélative de l'article 7 des Statuts ;
3. Pouvoirs pour la signature des Statuts et l'accomplissement des formalités légales ;

### **THE COMBINED SHAREHOLDERS' MEETING OF 18 MAY 2017**

#### AGENDA

##### PURSUANT TO THE ORDINARY GENERAL MEETING

1. *Presentation and approval of the Board of Directors' management report for 2016;*
2. *Presentation of the Auditors' general report for the financial year ended 31 December 2016 and the special report on the conventions referred to in Article 438 et seq of the Uniform Act concerning commercial companies and EIGs;*
3. *Approval of the accounts and the conventions referred to in Article 438 of the Uniform Act concerning commercial companies and EIGs – discharge of Directors;*
4. *Allocation of profits or losses;*
5. *Directors' allowances;*
6. *New Director cooption ratification proposal;*
7. *Renewal of the terms of office of the alternate auditors;*

##### PURSUANT TO THE EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

1. *Shares split decision ;*
2. *Consequential amendment of article 7 of the Articles of Association;*
3. *Powers for signing the Articles of Association and the fulfilment of legal formalities.*

**FICHE SIGNALÉTIQUE / FACT SHEET**

**Forme juridique**  
Société Anonyme

**Legal form**  
Joint stock company

**Date de Création**  
1er Janvier 1997

**Date of establishment**  
1 January 1997

**Capital Social**  
20 406 297 497 FCFA  
divisé en 7 729 658 actions de  
2 640 FCFA

**Registered capital**  
20,406,297,497 CFA  
divided into 7,729,658 shares  
of 2,640 CFA

**Siège**  
Boulevard de Vridi  
Abidjan – Zone portuaire  
18 B.P. 3321 Abidjan 18  
Site Web: [www.palmci.ci](http://www.palmci.ci)  
Telephone: (225) 21 21 09 00  
Télécopie: (225) 21 21 09 30

**Registered office**  
Boulevard de Vridi  
Abidjan – Zone portuaire  
18 B.P. 3321 Abidjan 18  
Site Web: [www.palmci.ci](http://www.palmci.ci)  
Telephone: (225) 21 21 09 00  
Télécopie: (225) 21 21 09 30

**UNITES AGRICOLES INTEGRES**

Ehania	21 21 94 10
Toumanguié	21 21 94 25
Irobo	21 21 94 13
Boubo	21 21 94 14
Iboké	21 21 94 16
Blidouba	21 21 94 18
Gbapet	21 21 94 21
Néka	21 21 94 22

**ESTATE UNITS**

Ehania	21 21 94 10
Toumanguié	21 21 94 25
Irobo	21 21 94 13
Boubo	21 21 94 14
Iboké	21 21 94 16
Blidouba	21 21 94 18
Gbapet	21 21 94 21
Néka	21 21 94 22

AU 31/12/2016

**Effectif**  
**6 995**

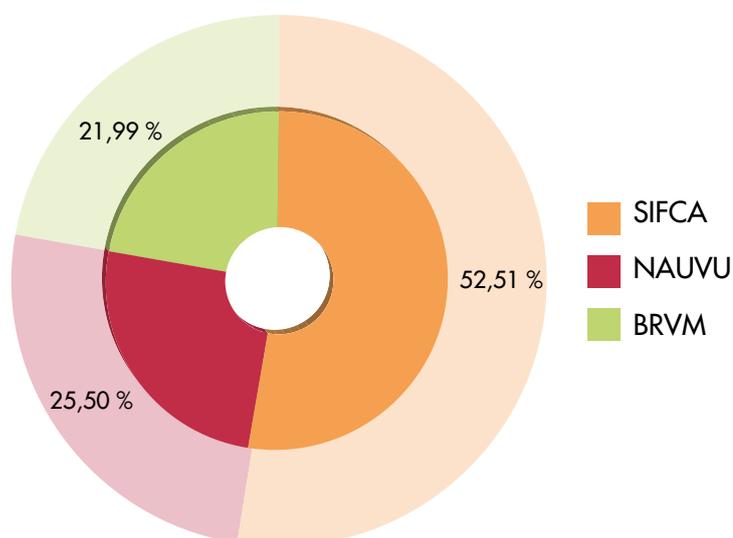
SUPERFICIE PLANTEE (PI) :	<b>40 343 ha</b>
SUPERFICIE EN RAPPORT (PI) :	<b>35 316 ha</b>
SUPERFICIE PLANTEE (PV) :	<b>147 613 ha</b>
SUPERFICIE EN RAPPORT (PV) :	<b>132 938 ha</b>

AS AT 31/12/2016

**Workforce**  
**6 995**

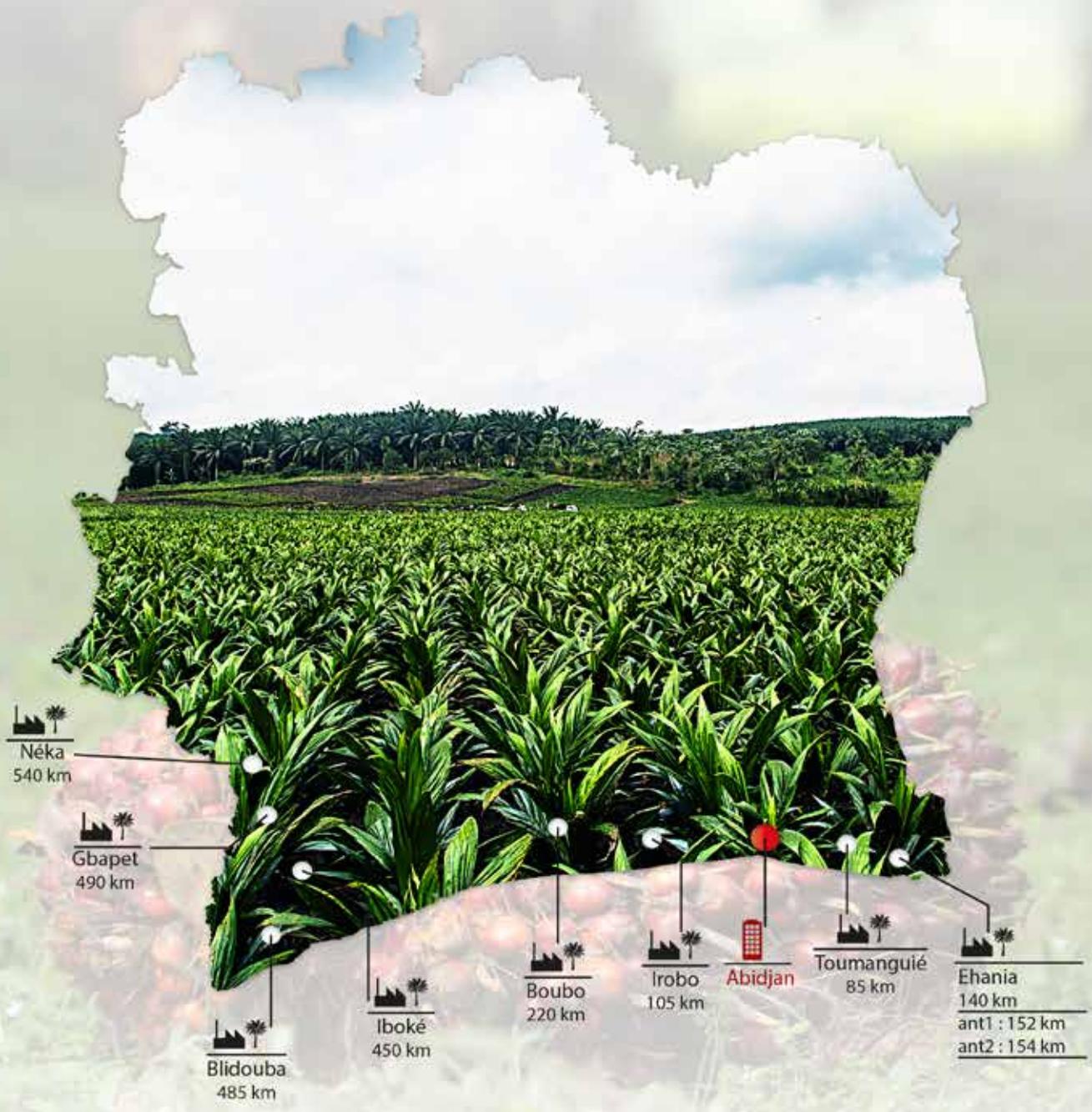
PLANTED AREA (IP) :	<b>40 343 ha</b>
MATURE AREA (IP) :	<b>35 316 ha</b>
PLANTED AREA (VP) :	<b>147 613 ha</b>
MATURE AREA (VP) :	<b>132 938 ha</b>

**REPARTITION DU CAPITAL SOCIAL / SHAREHOLDERS**



AU 31/12/2016

**LOCALISATION GEOGRAPHIQUE / GEOGRAPHICAL LOCATION**



## RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 18 MAI 2017

Mesdames, Messieurs,

Votre Conseil d'Administration vous a réuni ce jour en Assemblée Générale Ordinaire conformément à la loi et à l'article 29-2 des statuts afin de vous présenter les activités et les comptes de la société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016, ainsi que la proposition d'affectation du résultat.

Ces questions inscrites à l'ordre du jour seront développées comme suit :

Chapitre I : Présentation des activités et des comptes de la société au cours de l'exercice 2016

I.1 Chiffres clés

I.2 Faits marquants de l'exercice 2016

I.3 Situation de la société et son activité au cours de l'exercice 2016

I.4 Résultats et situation financière

Chapitre II : Proposition d'affectation du résultat

Chapitre III : Perspectives

Chapitre IV : Evolution du cours de l'action PALMCI



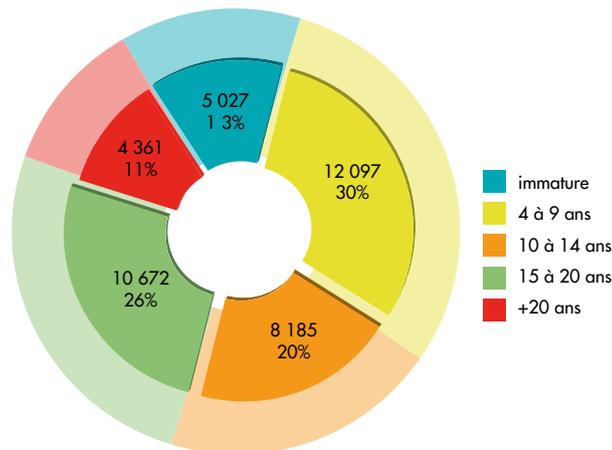
Présentation des activités et des comptes de  
la société au cours de l'exercice 2016

*Presentation of the company's activities and  
accounts during 2016*



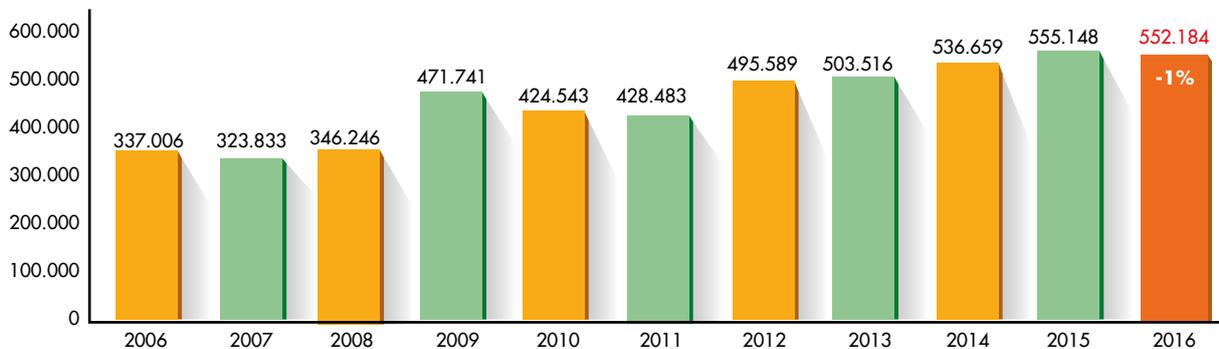
**I.1 Chiffres clés**  
**Répartition du verger Plantations Industrielles (PI) en 2016**

**I.1 Key figures**  
**Distribution of the Industrial Plantations (PI) orchard in 2016**



**Evolution de la production propre**

**Change in own production (PI)**

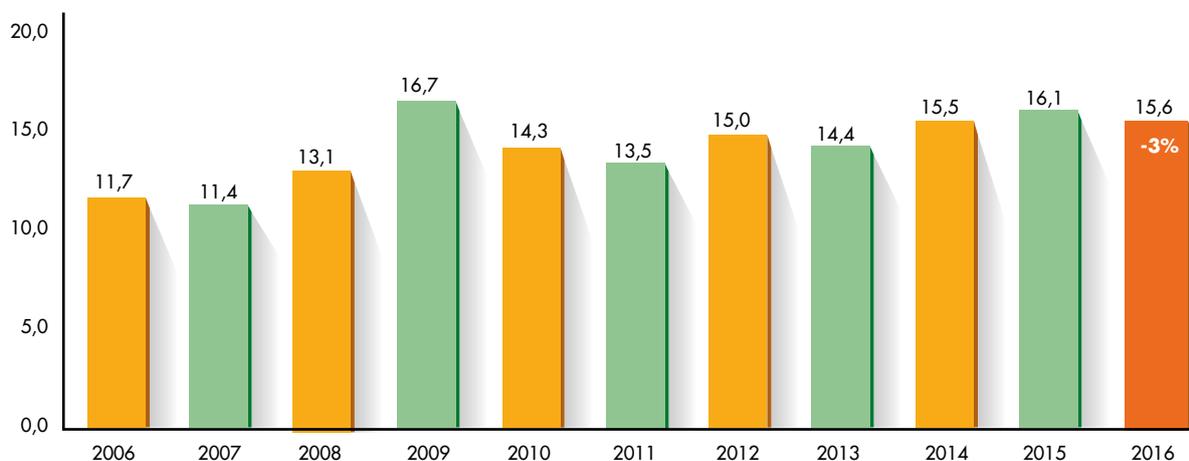


Production de régimes des plantations industrielles (PI) : 552 184 T contre 555 148 T en 2015, soit une baisse de 0,5%.

Production of FFBs in industrial plantations (PI): 552,184 T compared to 555,148 T in 2015, a decrease of 0.5%.

**Evolution du rendement à l'hectare PI**

**Change in yield per hectare PI**

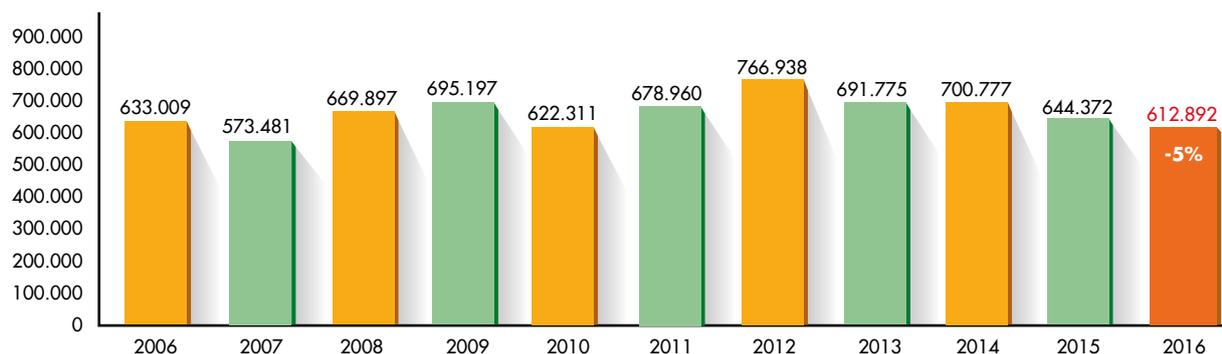


Le rendement à l'hectare est passé de 16.1 t/ha en 2015 à 15.6 t/ha en 2016, soit une baisse de 3 % en raison de l'entrée en production de nouvelles parcelles (rendement plus faible pour les jeunes matures).

The yield per hectare increased from 16.1 t/ha in 2015 to 15.6 t/ha in 2016, a decrease of 3% due to the introduction of new plots (lower yield for young mature palms).

## Evolution des achats aux Planteurs Villageois (PV)

## Change in purchases to Village Planters (PV)

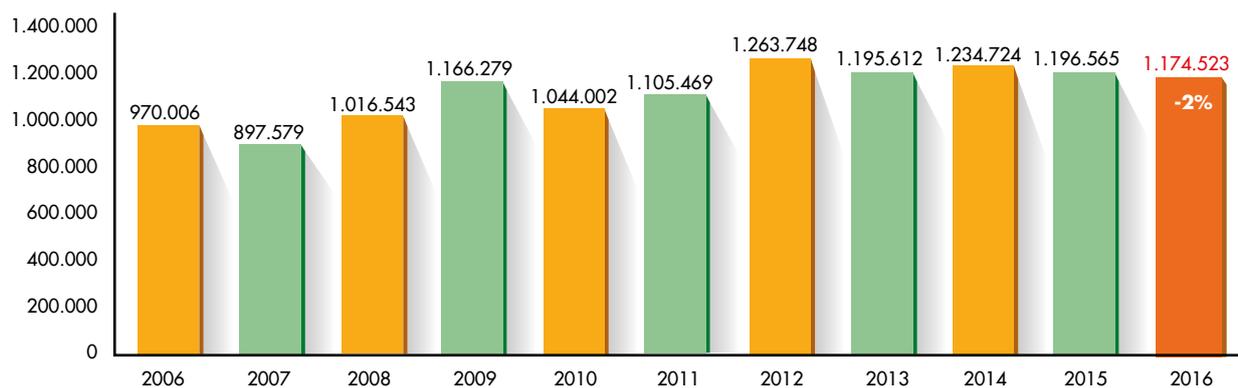


Achats de régimes aux planteurs villageois (PV) : 612 892 T en 2016 contre 644 372 T en 2015 soit une baisse de 5%.

Purchases of FFBs for village planters (PV): 612,892 T in 2016 against 644,372 T in 2015, a decrease of 5%.

## Evolution du tonnage de régimes usinés

## Change in tonnage of FFBs processed



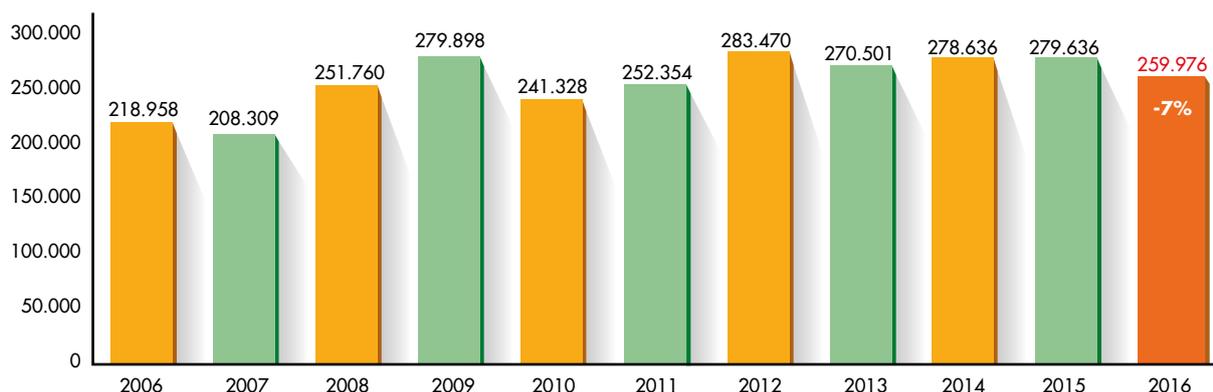
Tonnage de régimes usinés : 1 174 523 T en 2016 contre 1 196 565 T en 2015 soit une baisse de 2%.

Tonnage of FFBs processed: 1,174,523 T in 2016 against 1,196,565 T in 2015, a decrease of 2%.



### Evolution de la production d'huile de palme brute

### Change in the production of crude palm oil

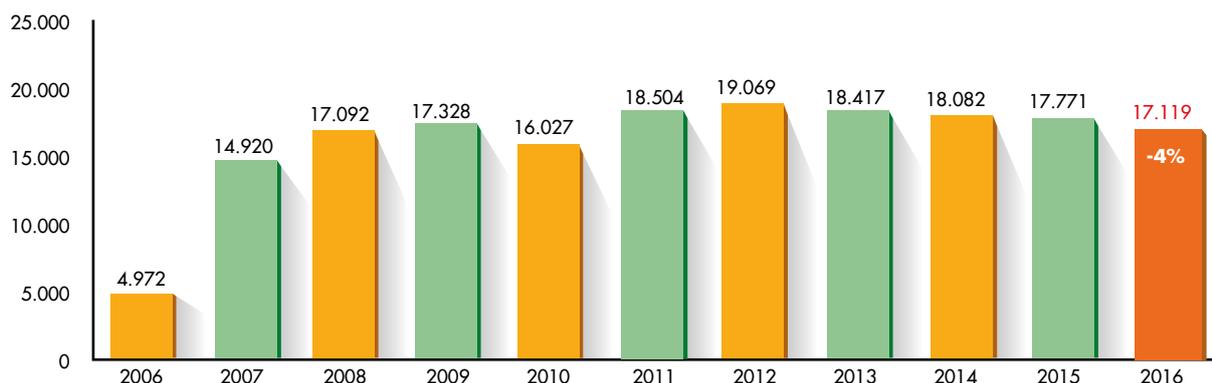


Production d'huile de palme brute : 259 976 T en 2016 contre 279 403 T en 2015 soit une baisse de 7%.

Production of crude palm oil: 259,976 T in 2016 against 279,403 T in 2015, a decrease of 7%

### Évolution de la production d'huile de palmiste

### Change in the production of palm kernel oil

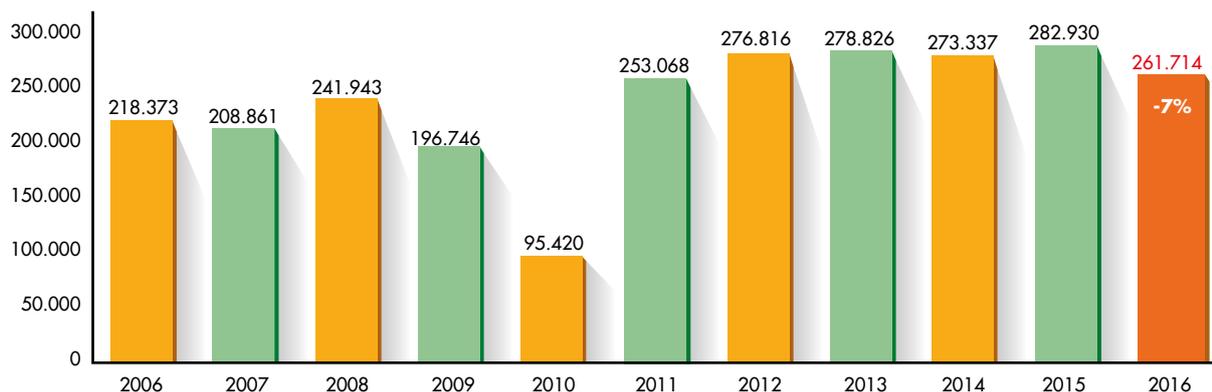


Production d'huile de palmiste : 17 119 T en 2016 contre 17 771 T en 2015 soit une baisse de 4%.

Production of palm kernel oil: 17,119 T in 2016 against 17,771 T in 2015, a decrease of 4%.

### Evolution des quantités d'huile de palme brute vendues

### Change in crude palm oil quantities sold

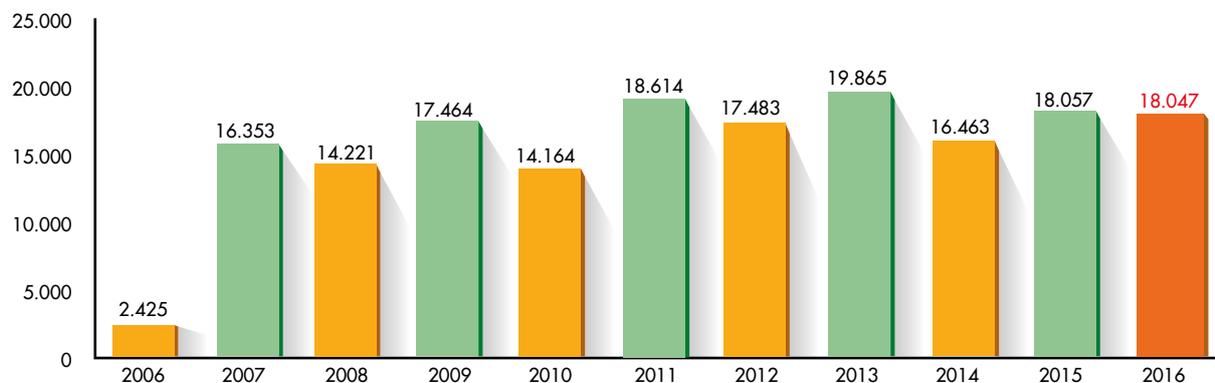


Tonnage d'huile de palme vendue : 261 714 T en 2016 contre 282 930 T l'exercice précédent soit une baisse de 7%.

CPO tonnage of palm oil sold : 261,714 T in 2016 against 282,930 T the previous year, a decrease of 7%

### Evolution des quantités d'huile de palmiste brute vendues

### Change in the quantities of palm kernel oil sold

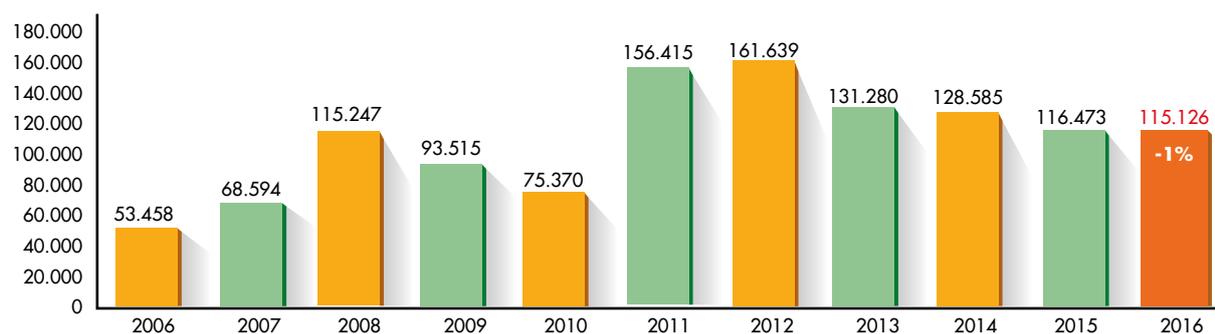


La quantité d'huile de palmiste vendue est restée stable

The quantity of palm kernel oil sold remained stable.

### Evolution du chiffre d'affaires

### Change in revenue

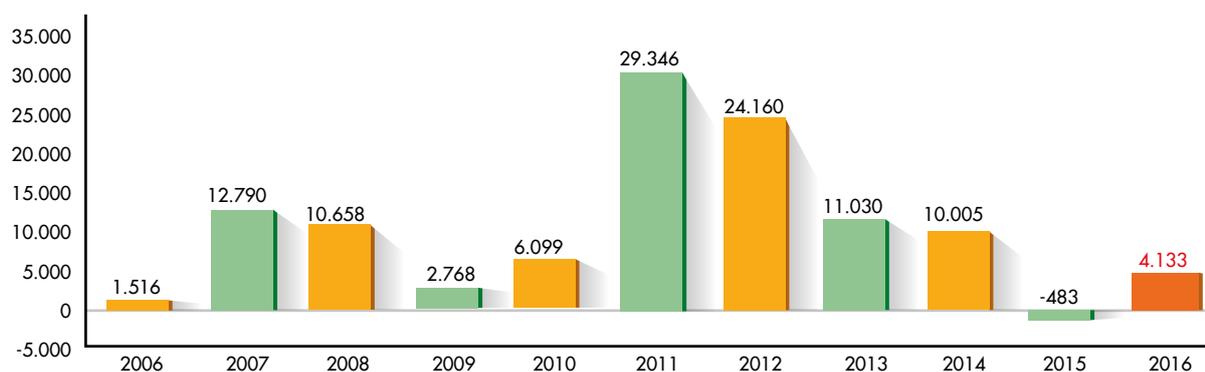


Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 2016 s'élève à 115 126 millions de FCFA contre 116 473 millions de FCFA en 2015, soit un recul de 1%.

Revenues excluding taxes for the financial year 2016 amounted to 115,126 million CFA, down 1% from 116,473 million CFA in 2015.

### Evolution du résultat net

### Change in net income

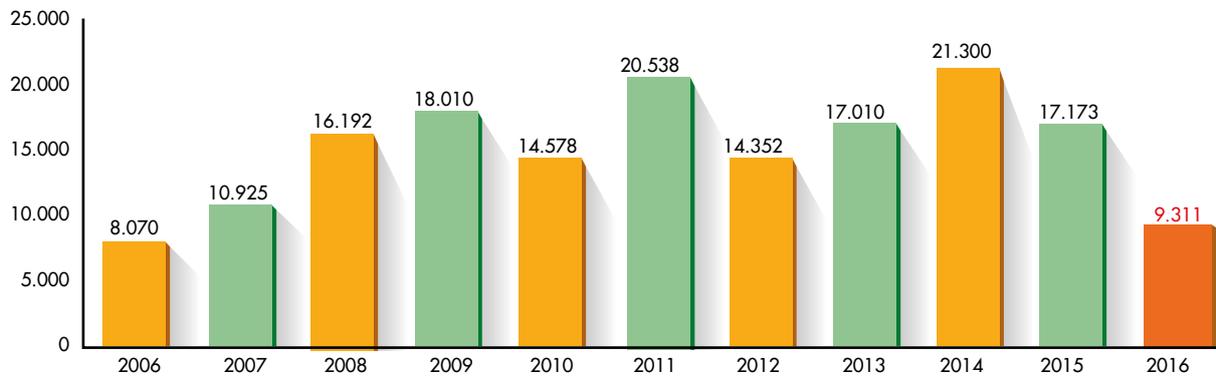


Le résultat net de l'exercice 2016 s'élève à 4 133 millions de FCFA contre une perte de 483 millions de FCFA en 2015.

The net income for financial year 2016 amounted to 4,133 million CFA as against a loss of 483 million CFA in 2015.

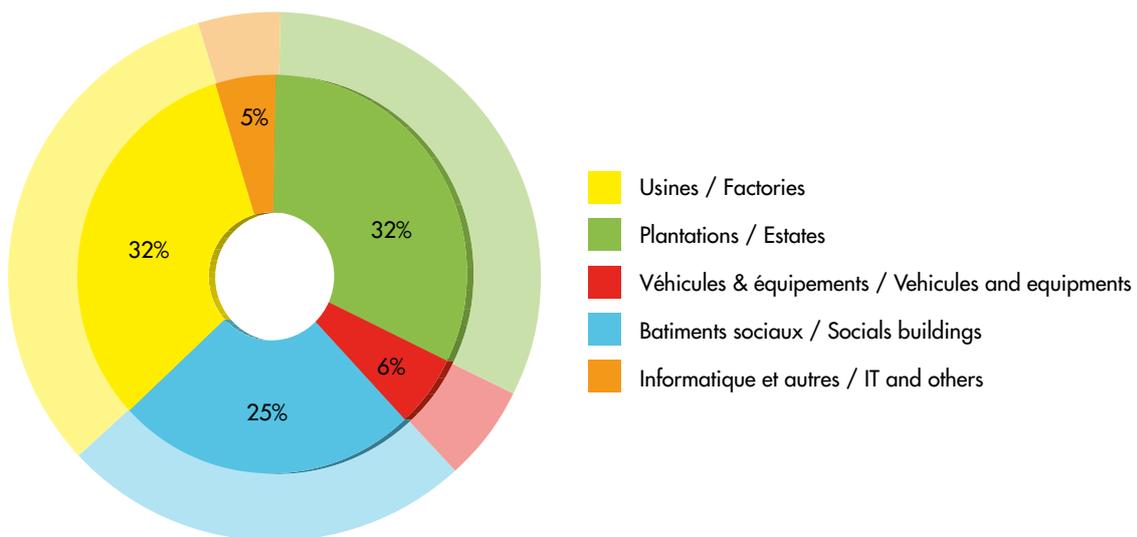
**Evolution des investissements**

**Change in investments**



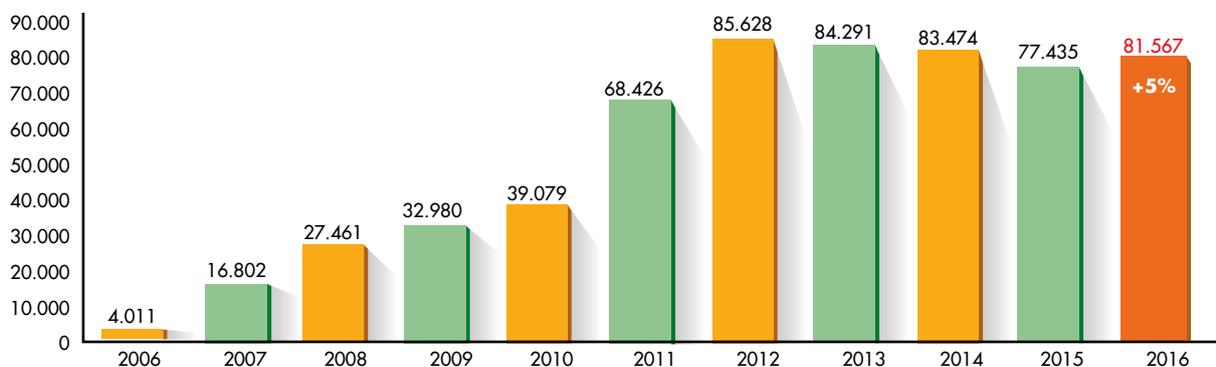
Les investissements de l'exercice 2016 s'élèvent à 9 311 millions de FCFA et sont détaillés comme suit :

The investments for financial year 2016 amounted to CFA 9,311 million CFA and are shown in detail below:



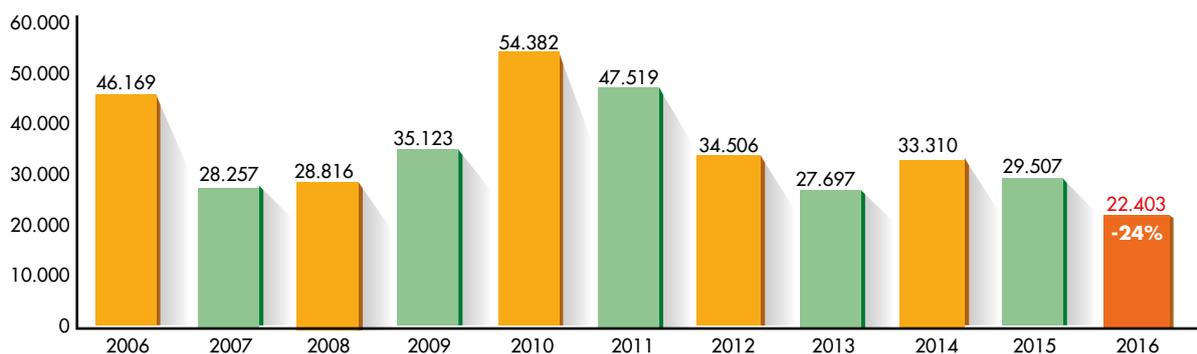
**Evolution des capitaux propres**

**Change in equity capital**



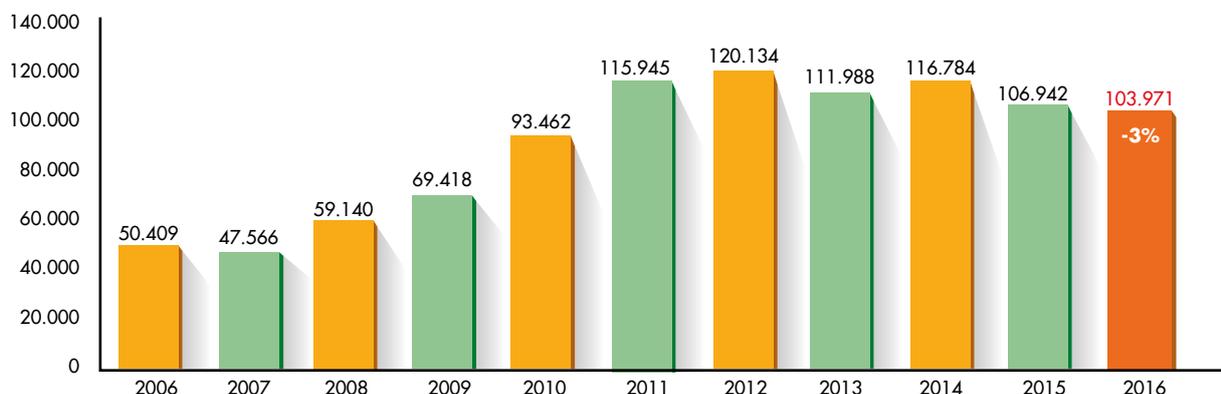
Les capitaux propres s'établissent à 81 567 millions de FCFA au 31 décembre 2016 contre 77 435 millions de FCFA au 31 décembre 2015 en raison du bénéfice de 4 133 millions de FCFA.

Equity capital stood at 81,567 million CFA at 31 December 2016, compared with 77,435 million CFA at 31 December 2015 due to the profit of 4,133 million CFA.

**Dettes à long et moyen terme****Long and medium term debts**

Les dettes financières d'un montant de 22 403 millions de FCFA ont baissé de 7 104 millions (essentiellement les remboursements de la période).

Financial debts amounting to 22,403 million CFA decreased by 7,104 million CFA (mainly refunds for the period).

**Evolution des ressources stables****Change in stable resources**

Les ressources stables diminuent de 2 971 millions de FCFA en raison du remboursement des emprunts. Elles s'établissent à 103 971 millions de FCFA au 31 décembre 2016.

Stable resources fell by 2,971 million CFA due to the repayment of loans. They amounted to 103,971 million CFA at 31 December 2016.



## I.2 Faits marquants de l'exercice 2016

### I.2.1 Environnement international et cours mondiaux

Le cours mondial moyen de l'huile de palme de l'exercice 2016 s'est établi à 670 \$/T contre 627 \$/T en 2015 soit une augmentation de 7%.

Le dollar est resté stable passant d'une parité moyenne annuelle de 591 FCFA en 2015 à 593 FCFA en 2016.

Il en résulte un prix de vente moyen de l'huile de palme brute (prix AIPH) de l'ordre de 393 031 FCFA/T contre 359 896 FCFA/T en 2015 soit une hausse de 8%.

Le prix moyen de vente de l'huile de palmiste est passé de 539 999 FCFA/T à 615 616 FCFA/T en 2016 soit une augmentation de 14%.

Ci-après les courbes d'évolution du prix CAF Rotterdam de l'huile de palme brute, de la parité du dollar par rapport au FCFA et du prix de vente local (prix AIPH) :

## I.2 Notables events in 2016

### I.2.1 International environment and world prices

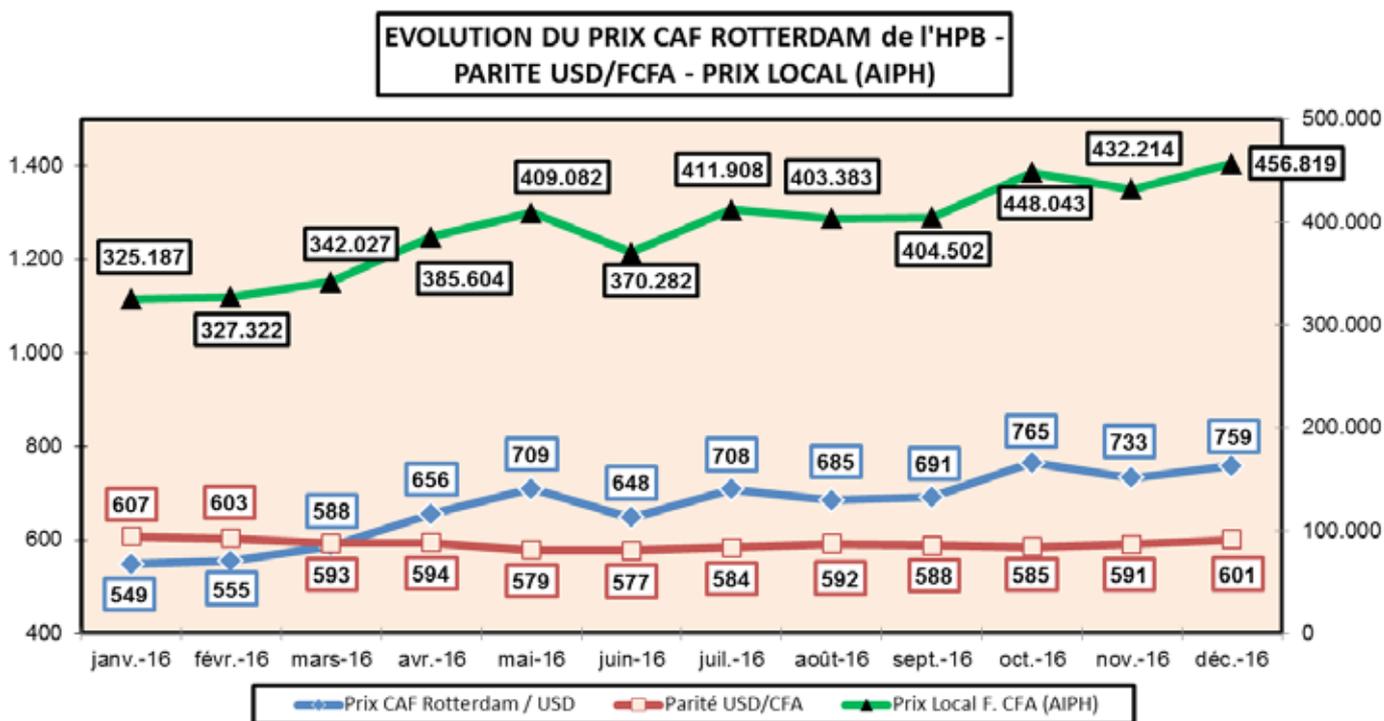
The average world price of palm oil in financial year 2016 was \$670/T compared to \$627/T in 2015, an increase of 7%.

The dollar remained stable from an average annual parity of 591 CFA in 2015 to 593 CFA in 2016.

The result is a CPO average selling price (AIPH price) of 393,031 CFA/T compared to 359,896 CFA in 2015, an increase of 8%.

The average selling price of PKO increased from 539,999 CFA/T to 615,616 CFA/T in 2016, an increase of 14%.

Below are the evolution curves of CPO CIF Rotterdam price, the dollar parity against the CFA and the local selling price (AIPH price).



### I.2.2 Environnement national

Sur le plan politique, le pays a connu deux faits majeurs à savoir l'adoption d'une nouvelle constitution par referendum le 30 octobre 2016 et la tenue des élections législatives en décembre 2016. Ces deux consultations se sont déroulées dans un climat apaisé.

En ce début d'année 2017, plusieurs mutineries et une grève des fonctionnaires ont agité le climat social et sécuritaire. Un calme apparent semble être revenu.

L'économie Ivoirienne s'est fortement redressée à la suite de la crise post-électorale de 2010, avec un taux de croissance du PIB de 8,5 % par an en moyenne entre 2012 et 2015, soit l'une des meilleures performances en Afrique subsaharienne. Cette croissance a été tirée

### I.2.2 National Environment

Politically, the country saw two major developments: the adoption of a new constitution by referendum on 30 October 2016 and the holding of parliamentary elections in December 2016. Both consultations took place in a calm atmosphere.

By the beginning of 2017, several mutinies and a strike by civil servants perturbed the social and security climate. Calm seems to have been restored.

The Ivorian economy recovered strongly following the post-election crisis of 2010, with an average GDP growth rate of 8.5% a year between 2012 and 2015, one of the best performances in Sub-Saharan Africa. This growth was driven by agriculture, services and

par l'agriculture, les services et l'industrie, ainsi que par la hausse de la demande intérieure et un essor des investissements. En dépit d'un ralentissement de la production agricole en 2016, l'économie ivoirienne devrait continuer de progresser à un rythme soutenu, avec des prévisions de croissance du PIB réel de 7,8 % en 2016 et 8 % en 2017 (Source Banque Mondiale).

### **I.2.3 Autres faits marquants de l'entreprise**

#### **⇨ Concurrence**

La concurrence est de plus en plus rude, du fait de l'installation de plusieurs huileries concurrentes.

Les capacités installées de traitement de régimes, excèdent désormais la disponibilité de la matière première de plus de 400 T/H sur l'ensemble du territoire ce qui induit une compétition plus intense et un risque croissant de baisse de la marge, dû aux actions commerciales à financer pour garantir nos volumes d'approvisionnement en régimes.

### **I.3 Situation de la société et son activité au cours de l'exercice 2016**

#### **⇨ Déroulement**

#### **► Plantations Industrielles PI**

Le verger planté en PI est passé de 39 845 ha à 40 343 ha soit une hausse de 498 ha due à l'extension de 484 Ha de Motobé (Toumanguié). Les superficies en rapport quant à elles, sont passées de 34 549 ha à 35 316 ha soit une hausse de 766 ha qui résulte de l'entrée en production des cultures 2012 principalement sur Toumanguié, Néka et Blidouba.

Le rendement à l'hectare est passé de 16,1 t/ha à 15,6 t/ha, soit une baisse de 3 % par rapport à l'année 2015 en raison de l'entrée en production de nouvelles parcelles (rendement plus faible pour les jeunes matures).

#### **► Plantations Villageoises PV**

En PV le verger total est passé de 142 280 ha à 147 613 ha soit une hausse de 5 333 ha s'expliquant par un attrait relatif de la culture du palmier à huile au détriment de celle de l'hévéa qui subit une importante baisse des cours depuis cinq ans.

Le verger mature est passé de 122 298 ha à 132 938 ha soit une hausse de 10 641 ha en raison de l'entrée en maturité de jeunes plants.

### **I.3.1 Production**

Les productions de l'année 2016 ont été les suivantes :

- Production de régimes des plantations industrielles (PI) : 552 184 T en 2016 contre 555 148 T en 2015 soit une baisse de 0,5%.
- Achats de régimes aux planteurs villageois (PV) : 612 892 T en 2016 contre 644 372 T en 2015 soit une baisse de 5%.

industry, as well as by rising domestic demand and increased investment. Despite a slowdown in agricultural production in 2016, the Ivorian economy is expected to continue to grow at a sustained pace, with real GDP growth forecast at 7.8% in 2016 and 8% in 2017 (Source: World Bank).

### **I.2.3 Others notables events for the company**

#### **⇨ Competition**

Competition is becoming increasingly fierce, especially in the east and the centre, with palm oil mills capacity set to increase in 2017 and new palm oil mills under construction.

The installed capacity for FFB processing exceeds the availability of the raw material of over 400 MT/H for the whole area, which will lead to more intense competition and a growing risk of a drop in margins, due to the marketing actions to be financed to ensure supplies of FFB.

### **I.3 Situation of the company and its activity during financial year 2016**

#### **⇨ Operations**

#### **► Industrial Plantations PI**

The orchards planted in PI increased from 39,845 ha to 40,343 ha, an increase of 498 ha due to the 484 ha extension of Motobé (Toumanguié). Matures areas increased from 34,549 ha to 35,316 ha, an increase of 766 ha resulting from the entry into production of the 2012 crops mainly in Toumanguié, Néka and Blidouba.

The yield per hectare increased from 16.1 t/ha to 15.6 t/ha, a decrease of 3% compared to 2015 due to the entry into production of new young mature (lower yield).

#### **► Village Plantations PV**

With regard to PV, the total orchard increased from 142,280 ha to 147,613 ha, an increase of 5,333 ha due to the relative attractiveness of oil palm cultivation to the detriment of that of hevea, which has dropped significantly over the past five years.

Mature orchard increased from 122,298 ha to 132,938 ha, an increase of 10,641 ha due to the maturing of young palms.

### **I.3.1 Production**

Production for 2016 is shown below:

- FFB production from industrial plantations (PI): 552,184 T in 2016 against 555,148 T in 2015, a decrease of 0.5%.
- Purchases of FFB for village plantations (PV): 612,892 T in 2016 against 644,372 T in 2015, a decrease of 5%.

Au total, la production de régimes a été de 1 165 076 T contre 1 199 519 T en 2015 soit une baisse de 3%.

### I.3.2 Usines

#### ► Huileries

Les huileries ont traité au total 1 174 523 tonnes de régimes, soit une baisse de 2% par rapport à l'année dernière. La production d'huile de palme de 2016 a été de 259 976 T contre 279 403 T l'année dernière, soit une baisse de 7%. Le taux d'extraction de l'huile de palme brute s'établit à 22,13% contre 23,35% en 2015.

#### ► Presseries

La production d'huile de palmistes a été de 17 119 T contre 17 771 T en 2015 soit une baisse de 4%.

### I.3.3 Progrès réalisés

Il faut noter deux évolutions du système d'information :

- la migration sur SAP (SIRH) depuis juin 2016 du module en charge de la gestion de la paie ;
- la migration sur SAP depuis août 2016 de tout le système d'achat et de règlement des régimes PV.

Dans le cadre de son programme d'amélioration continue, PALMCI a lancé un projet de certification de ses Systèmes de Management de la Qualité et de l'Environnement selon les normes internationales ISO 9001 et ISO 14001.

Concernant la Norme ISO 9001 TOUMANGUIE a été certifié en décembre 2014 et a réussi avec succès son deuxième audit de suivi en novembre 2016. IROBO et EHANIA ont été certifiés ISO 9001 respectivement en octobre et en décembre 2015 et ont réussi leur premier audit de suivi en septembre 2016 et en décembre 2016.

Relativement à la Norme ISO 14001, EHANIA a été certifié en avril 2015 et a réussi son premier audit de suivi en avril 2016.

### I.3.4 Ressources Humaines

L'effectif global à fin 2016 est de 6 995 employés contre 7 075 au 31 Décembre 2015 soit une diminution de 80 agents, essentiellement basés au Siège et ce dans le cadre d'une réduction d'effectifs pour motif économique. Pour mémoire, l'effectif au 31 Décembre 2014 était de 7 878 soit une baisse de 883 personnes en deux ans.

Overall, FFB production was 1,165,076 T compared to 1,199,519 T in 2015, a decrease of 3%.

### I.3.2 Factories

#### ► Palm oil mills

Palm oil mills processed a total of 1,174,523 tonnes of FFB, a decrease of 2% over the prior year. CPO production in 2016 was 259,976 T compared with 279,403 T last year, a decrease of 7%. Oil extraction rate stood at 22.13% against 23.35% in 2015.

#### ► Kernel crushing plants

PKO production was 17,119 T against 17,771 T in 2015, a decrease of 4%.

### I.3.3 Progress made

There were two changes with regard to the information system:

- the migration to SAP (SIRH) since June 2016 of the module in charge of payroll management;
- the migration to SAP since August 2016 of the whole system of purchases and settlements of PV FFB.

As part of its continuous improvement program, PALMCI launched a project to certify its Quality and Environmental Management Systems according to international standards ISO 9001 and ISO 14001.

With regard to the ISO 9001 standard, TOUMANGUIE was certified in December 2014 and successfully passed its second follow-up audit in November 2016. IROBO and EHANIA were ISO 9001 certified in October and December 2015 respectively and passed their first follow-up audit in September 2016 and December 2016.

In relation to standard ISO 14001, EHANIA was certified in April 2015 and passed its first follow-up audit in April 2016.

### I.3.4 Human Resources

The total number of employees at the end of 2016 stood at 6,995 employees compared with 7,075 as at 31 December 2015, a reduction of 80 staff members, mainly based at the head office, as redundancies for economic reasons. As of 31 December 2014, the workforce was 7,878, a decrease of 883 employees in two years.

## I.4 Résultats et situation financière

### I.4.1 Résultat de l'exercice 2016

#### ► Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 2016 s'élève à 115 126 millions de FCFA contre 116 473 millions de FCFA en 2015, soit une baisse de 1%.

Le chiffre d'affaires de l'année provient notamment de la vente de 125 709 tonnes d'huile de palme brute pour un montant de 48 319 millions de FCFA, de 18 047 tonnes d'huile de palmiste pour un montant de 11 873 millions de FCFA, de la revente à SANIA de 612 683 tonnes de régimes pour 46 516 millions de FCFA, de l'usinage de ces régimes pour 5 350 millions de FCFA et de la vente de 21 364 tonnes de tourteaux de palmiste pour 349 millions de FCFA.

#### ► Charges d'exploitation

Globalement les charges d'exploitation (hors achats de matières premières et fournitures liées, et impôt BIC) restent relativement stables.

#### ► Résultat d'exploitation

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 s'établit à 7 411 millions de FCFA contre 2 488 millions de FCFA en 2015 soit une hausse de 198% essentiellement due à l'amélioration des marges induite par la hausse du prix moyen de vente de 5% de l'huile de palme brute et de 32% pour l'huile de palmiste.

#### ► Résultat financier

Le résultat financier passe de - 2 997 millions de FCFA au 31 décembre 2015 à - 2 180 millions de FCFA au 31 décembre 2016 soit une amélioration de 27%. Cette situation résulte d'un moindre recours aux crédits de trésorerie à court terme en raison de l'amélioration de la trésorerie de - 16 940 millions au 31 décembre 2015 à - 5 055 millions de FCFA 31 décembre 2016.

#### ► Résultat net

Le résultat avant impôt de l'exercice est de 5 273 millions de FCFA contre - 275 millions de FCFA en 2015 du fait de l'amélioration des marges.

L'impôt BIC au titre de l'exercice 2016 est de 1 140 millions de FCFA représentant 25% du résultat fiscal (taux normal d'imposition en Côte d'Ivoire : 25%). L'application des dispositions de l'article 110 du Code Général des impôts a permis à PALMCI de n'imposer au titre du BIC que 50% du résultat fiscal soit un crédit d'impôt pour investissements d'un montant de 1 140 millions de FCFA pour l'exercice 2016.

Le résultat net après impôt de l'exercice 2016 s'établit à 4 133 millions de FCFA contre une perte de 483 millions de FCFA en 2015.

## I.4 Results and financial situation

### I.4.1 Results for financial year 2016

#### ► Turnover

Turnover excluding tax for financial year 2016 amounted to 115,126 million CFA, from 116,473 million CFA in 2015, down 1%.

Turnover for the year included the sale of 125,709 tonnes of palm oil for 48,319 million CFA, 18,047 tonnes of palm kernel oil for 11,873 million CFA, the resale to SANIA of 612,683 tonnes of FFBs for 46,564 million CFA, the milling of these FFBs for 5,350 million CFA, and the sale of 21,364 tonnes of palm kernel cake for 349 million CFA.

#### ► Operating expenses

Overall operating expenses (excluding purchases of raw materials and related supplies, and tax on industrial and commercial profits) remained stable.

#### ► Operating result

The operating result for financial year 2016 was 7,411 million CFA, compared to 2,488 million CFA in 2015, an increase of 198% mainly due to the improvement in margins caused by the 5% increase in the average selling price of CPO and a 32% increase for PKO.

#### ► Financial result

The financial result increased from - 2,997 million CFA at 31 December 2015 to - 2,180 million CFA at 31 December 2016, an improvement of 27%. This is due to a lower recourse to short-term cash loans due to the improvement in cash from - 16,940 million at 31 December 2015 to - 5,055 million CFA at 31 December 2016.

#### ► Net result

Pre-tax profit for the year was 5,273 million CFA, compared to - 275 million CFA in 2015 due to improved margins.

The tax on industrial and commercial profits for financial year 2016 was 1,140 million CFA, representing 25% of the taxable income (standard tax rate in Ivory Coast: 25%). The application of the provisions of Article 110 of the General Tax Code enabled PALMCI to impose only 50% of the taxable income by way of tax on industrial and commercial profit, that is, an investment tax credit amounting to 1,140 million CFA for financial year 2016.

The net profit after tax for 2016 stood at 4,133 million CFA against a loss of 483 million CFA in 2015.



## I.4.2 Principales évolutions des postes du bilan et situation financière

### Fonds de Roulement

(millions FCFA)	2 016	2 015	Variation
Capitaux Propres ( <i>Equity</i> )	81.567	77.435	4.132
Dettes Financières ( <i>Financial debts</i> )	22.403	29.507	-7.104
<b>Ressources Durables (<i>Sustainable resources</i>)</b>	<b>103.971</b>	<b>106.942</b>	<b>-2.971</b>
- Actif Immobilisé ( <i>Fixed assets</i> )	-94.311	-104.859	10.548
<b>Fonds de Roulement (<i>Working capital</i>)</b>	<b>9.660</b>	<b>2.083</b>	<b>7.577</b>

Les capitaux propres connaissent une augmentation de 4 132 millions de FCFA provenant du résultat de l'exercice 2016. Le solde des capitaux propres est ainsi porté à 81 567 millions de FCFA.

Les dettes financières d'un montant de 22 403 millions de FCFA ont baissé de 7 104 millions de FCFA en raison des remboursements d'emprunts de la période.

L'actif immobilisé net diminue de 10 548 millions de FCFA.

En conséquence, le fonds de roulement a augmenté de 7 577 millions de FCFA par rapport au 31 décembre 2015.

### Besoin en Fonds de Roulement

(millions FCFA)	2 016	2 015	Variation
Stocks ( <i>Inventories</i> )	18.237	20.866	-2.629
Créances et emplois assimilés ( <i>Receivables</i> )	14.677	17.165	-2.488
<b>Actif Circulant (<i>Current assets</i>)</b>	<b>32.914</b>	<b>38.031</b>	<b>-5.117</b>
- Passif exigible ( <i>Current liabilities</i> )	-18.199	-19.008	809
<b>Besoin en Fonds de Roulement (<i>Working capital requirement</i>)</b>	<b>14.715</b>	<b>19.023</b>	<b>-4.308</b>

Globalement, le niveau des stocks a baissé de 13%, soit de 2 629 millions F CFA, qui s'explique principalement par la baisse du niveau des stocks de matières premières et autres approvisionnements.

Les créances et emplois assimilés ont baissé de 14% soit 2 488 millions essentiellement en raison d'une vente exceptionnelle d'huile de palmiste faite à un client en fin d'année 2015 et payée en 2016.

## I.4.2 Main changes in balance sheet items and financial position

### Working capital

Shareholders' equity increased by 4,132 million CFA from the result for financial year 2016. The balance of shareholders' equity thus increased to 81,567 million CFA.

Financial debts of 22,403 million CFA fell by 7,104 million CFA due to repayments of loans for the period. Net fixed assets decreased by 10,548 million CFA.

As a result, working capital increased by 7,577 million CFA compared to 31 December 2015.

### Working capital requirement

Overall, inventories decreased by 13% or 2,629 million CFA, mainly due to lower inventories of raw materials and other supplies.

Receivables and similar assets decreased by 14%, or 2,488 million, mainly due to an exceptional sale of palm kernel oil made to a customer at the end of 2015 and paid in 2016.

Le passif exigible s'établit à 18 199 millions contre 19 008 au 31 décembre 2015 en raison du paiement effectué au FDPH (Fonds de Développement du Palmier à Huile).

*Current liabilities amounted to 18,182 million against 18,896 at 31 December 2015 due to the payment made to the FDPH (Oil Palm Development Fund).*

Le BFR de l'exercice 2016 est inférieur à celui de l'exercice précédent de 23% en raison de la diminution des stocks et des créances et emplois assimilés. Ramené au chiffre d'affaires, il représente 13% au 31 décembre 2016, contre 16% au 31 décembre 2015.

*The working capital requirement for financial year 2016 was 23% lower than the previous year due to the decrease in inventories and in receivables and similar assets. Turnover accounted for 13% at 31 December 2016, compared with 16% at 31 December 2015.*

**Trésorerie**

**Net cash**

(millions FCFA)	2 016	2 015	Variation
Trésorerie nette ( <i>Net cash</i> )	-5.055	-16.940	11.885

A la clôture de l'exercice, le fonds de roulement est de 9 660 millions de FCFA et le BFR de 14 715 millions de FCFA soit une trésorerie nette négative de 5 055 millions de FCFA. Comparée à l'exercice antérieur, la trésorerie s'est améliorée de 11 885 millions de FCFA.

*At the close of the financial year, the working capital was 9,660 million CFA and the working capital requirement was 14,715 million CFA, i.e. a negative net cash position of 5,055 million CFA. Compared with the previous year, cash improved by 11,885 million CFA*



<b>CHARGES</b>	2016 (1)	2015 (2)	VARIATION (3)=(1)-(2)	% (3)/(2)
Achats de marchandises			0	
Achats de matières premières et fournitures liées	33 960 557 538	35 413 582 441	-1 453 024 903	-4%
Variation de stock	151 098 730	-136 615 113	287 713 843	
Autres achats	15 827 726 848	21 985 346 731	-6 157 619 883	-28%
Variation de stock	1 510 751 792	882 149 725	628 602 067	71%
Transport	7 461 289 622	8 367 308 288	-906 018 666	-11%
Services extérieurs	11 773 043 653	13 180 995 540	-1 407 951 887	-11%
Impôts & Taxes	2 497 136 165	2 501 043 102	-3 906 937	0%
Autres charges	6 258 979 332	4 786 821 517	1 472 157 815	31%
Charges du personnel	18 882 388 209	19 398 467 549	-516 079 340	-3%
Dotation aux amortissements & provisions	17 681 553 565	16 432 600 553	1 248 953 012	8%
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>116 004 525 454</b>	<b>122 811 700 333</b>	<b>-6 807 174 879</b>	<b>-6%</b>
<b>Total des charges financières</b>	<b>2 185 203 612</b>	<b>3 074 378 668</b>	<b>-889 175 056</b>	<b>-29%</b>
<b>Total des charges sur activités ordinaire</b>	<b>118 189 729 066</b>	<b>125 886 079 001</b>	<b>-7 696 349 935</b>	<b>-6%</b>
<b>Total des charges hors activités ordinaires</b>	<b>0</b>	<b>1 281 011 114</b>	<b>-1 281 011 114</b>	<b>-100%</b>
<b>Impôts sur le résultat</b>	<b>1 140 113 877</b>	<b>208 474 600</b>	<b>931 639 277</b>	<b>447%</b>
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>119 329 842 943</b>	<b>127 375 564 715</b>	<b>-8 045 721 772</b>	<b>-6%</b>
<b>PRODUITS</b>	2016 (1)	2015 (2)	VARIATION (3)=(1)-(2)	% (3)/(2)
Vente de marchandises	46 523 850 369	36 073 563 265	10 450 287 104	29%
Ventes de produits fabriqués	60 587 007 640	57 717 452 306	2 869 555 334	5%
Travaux & services vendus	5 350 085 822	19 604 708 629	-14 254 622 807	-73%
Production stockée (ou déstockage)	289 997 959	-3 500 805 371	3 790 803 330	-108%
Production immobilisée	3 035 210 930	8 162 460 415	-5 127 249 485	-63%
<b>Marge brute sur matières</b>	<b>81 674 496 452</b>	<b>82 780 411 916</b>	<b>-1 105 915 464</b>	<b>-1%</b>
Produits accessoires	2 665 048 496	3 077 485 681	-412 437 185	-13%
Chiffre d'affaires	115 125 992 327	116 473 209 881	-1 347 217 554	-1%
dont à l'exportation	0	0	0	
Autres produits	4 526 214 817	1 914 066 849	2 612 147 968	136%
<b>Valeur ajoutée</b>	<b>43 536 832 353</b>	<b>36 068 299 543</b>	<b>7 468 532 810</b>	<b>21%</b>
<b>Excedent brut d'exploitation</b>	<b>24 654 444 144</b>	<b>16 669 831 994</b>	<b>7 984 612 150</b>	<b>48%</b>
Reprise de provision	265 036 103	2 237 886 589	-1 972 850 486	-88%
Transfert de charges	173 558 140	12 531 453	161 026 687	1285%
<b>Total des produits d'exploitation</b>	<b>123 416 010 276</b>	<b>125 299 349 816</b>	<b>-1 883 339 540</b>	<b>-2%</b>
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>7 411 484 822</b>	<b>2 487 649 483</b>	<b>4 923 835 339</b>	<b>198%</b>
<b>Total des produits financiers</b>	<b>5 613 767</b>	<b>77 219 979</b>	<b>-71 606 212</b>	<b>-93%</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>-2 179 589 845</b>	<b>-2 997 158 689</b>	<b>817 568 844</b>	<b>-27%</b>
<b>Total des produits HAO</b>	<b>41 007 898</b>	<b>1 516 281 231</b>	<b>-1 475 273 333</b>	<b>-97%</b>
<b>Résultat HAO</b>	<b>41 007 898</b>	<b>235 270 117</b>	<b>-194 262 219</b>	<b>-83%</b>
<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>123 462 631 941</b>	<b>126 892 851 026</b>	<b>-3 430 219 085</b>	<b>-3%</b>
<b>RÉSULTAT</b>	<b>4 132 788 998</b>	<b>-482 713 689</b>	<b>4 615 502 687</b>	<b>-956%</b>

<b>ACTIF</b>	2016 (1)	2015 (2)	VARIATION (3)=(1)-(2)	% (3)/(2)
Charges immobilisées	1.584.499.093	1.048.207.888	536.291.205	51%
Immobilisation incorporelles	447.787.033	457.081.140	-9.294.107	-2%
Immobilisation corporelles	91.803.668.184	102.039.522.319	-10.235.854.135	-10%
Immobilisations financières	475.300.485	1.314.173.863	-838.873.378	-64%
<b>Total actif immobilisé</b>	<b>94.311.254.795</b>	<b>104.858.985.210</b>	<b>-10.547.730.415</b>	<b>-10%</b>
Actif circulant H.A.O	0	0	0	
Stocks	18.236.868.000	20.865.879.534	-2.629.011.534	-13%
Créances et emplois assimilés	14.558.690.076	17.153.982.103	-2.595.292.027	-15%
<b>Total actif circulant</b>	<b>32.795.558.076</b>	<b>38.019.861.637</b>	<b>-5.224.303.561</b>	<b>-14%</b>
<b>Total trésorerie-actif</b>	<b>4.588.599.362</b>	<b>5.137.526.624</b>	<b>-548.927.262</b>	<b>-11%</b>
<b>Ecart de conversion-actif</b>	<b>118.756.513</b>	<b>11.242.537</b>	<b>107.513.976</b>	
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>131.814.168.746</b>	<b>148.027.616.008</b>	<b>-16.213.447.262</b>	<b>-11%</b>
<b>PASSIF</b>	2016 (1)	2015 (2)	VARIATION (3)=(1)-(2)	% (3)/(2)
Capital social	20.406.297.497	20.406.297.497	0	0%
Primes et réserves	6.154.329.197	6.154.329.197	0	0%
Report à nouveau	50.874.074.596	51.356.788.285	-482.713.689	-1%
Résultat net	4.132.788.998	-482.713.689	4.615.502.687	-956%
Provisions réglementées et dettes assimilées				
<b>Total capitaux propres</b>	<b>81.567.490.288</b>	<b>77.434.701.290</b>	<b>4.132.788.998</b>	<b>5%</b>
<b>Total dettes financières</b>	<b>22.403.484.599</b>	<b>29.507.087.845</b>	<b>-7.103.603.246</b>	<b>-24%</b>
<b>Total ressources stables</b>	<b>103.970.974.887</b>	<b>106.941.789.135</b>	<b>-2.970.814.248</b>	<b>-3%</b>
<b>Total passif circulant</b>	<b>18.182.229.118</b>	<b>18.896.461.066</b>	<b>-714.231.948</b>	<b>-4%</b>
<b>Total trésorerie-passif</b>	<b>9.644.312.121</b>	<b>22.077.657.629</b>	<b>-12.433.345.508</b>	<b>-56%</b>
<b>Ecart de conversion-passif</b>	<b>16.652.620</b>	<b>111.708.178</b>	<b>-95.055.558</b>	<b>-85%</b>
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>131.814.168.746</b>	<b>148.027.616.008</b>	<b>-16.213.447.262</b>	<b>-11%</b>

	2016 (1)	2015 (2)	VARIATION (3)=(1)-(2)	% (3)/(2)
<b>Ressources nettes de financement :</b>				
Dividendes				
Capacité d'autofinancement globale	21.566.346.571	7.919.964.907	13.646.381.664	172%
Augmentation de capital				
Emprunts		1.652.813.401		
<b>Total ressources nettes de financement</b>	<b>21.566.346.571</b>	<b>9.572.778.308</b>	<b>11.993.568.263</b>	<b>125%</b>
<b>Emplois à financer :</b>				
Investissement net	-7.308.882.558	-17.109.085.822	9.800.203.264	-57%
Variation du Besoin de financement	4.307.502.079	10.343.555.647	-6.036.053.568	-58%
<b>Emplois économiques à financer</b>	<b>-3.001.380.479</b>	<b>-6.765.530.175</b>	<b>3.764.149.696</b>	<b>-56%</b>
Emplois HAO				
Emplois financiers contraints	-6.680.547.846	-5.490.545.569	-1.190.002.277	22%
<b>Total emplois à financer</b>	<b>-6.680.547.846</b>	<b>-5.490.545.569</b>	<b>-1.190.002.277</b>	<b>22%</b>
<b>Excédent ou insuffisance de ressource de financement</b>	<b>11.884.418.246</b>	<b>-2.683.297.436</b>	<b>14.567.715.682</b>	<b>-543%</b>
<b>Variation du fonds de roulement</b>	<b>9.659.720.092</b>	<b>2.082.803.925</b>	<b>7.576.916.167</b>	<b>364%</b>



## II - PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le Conseil d'Administration propose d'affecter comme suit le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2016 : (montant en FCFA)

Cumul report à nouveau au 31 décembre 2015	50 874 074 596
Dividende à distribuer au titre du résultat de l'exercice 2016	2 066 394 499 <i>(267 FCFA brut/action)</i>
Résultat de l'exercice 2016 à mettre en report à nouveau	2 066 394 499
Nouveau report à nouveau	52 940 469 075

## III - PERSPECTIVES

### ⇒ **Accroissement des volumes de régimes**

La production de régimes en PI pour l'année 2017 s'annonce en hausse par rapport à celle de 2016. En PV, les achats de régimes s'annoncent également en hausse en raison de la mise en place d'une politique et de dispositifs d'approvisionnement plus efficaces face à la concurrence.

### ⇒ **Accroissement des volumes d'huile de palme et de palmiste**

Compte tenu de l'accroissement des volumes de régimes, les volumes attendus d'huile de palme et d'huile de palmiste devraient être en hausse.

### ⇒ **Résultat**

Les cours de l'huile de palme sont à des niveaux relativement élevés depuis le début de l'année 2017 (moyenne de 483 002 FCFA/T pour les cinq premiers mois de 2017 contre 393 031 FCFA/T de moyenne sur toute l'année 2016 soit + 23%).

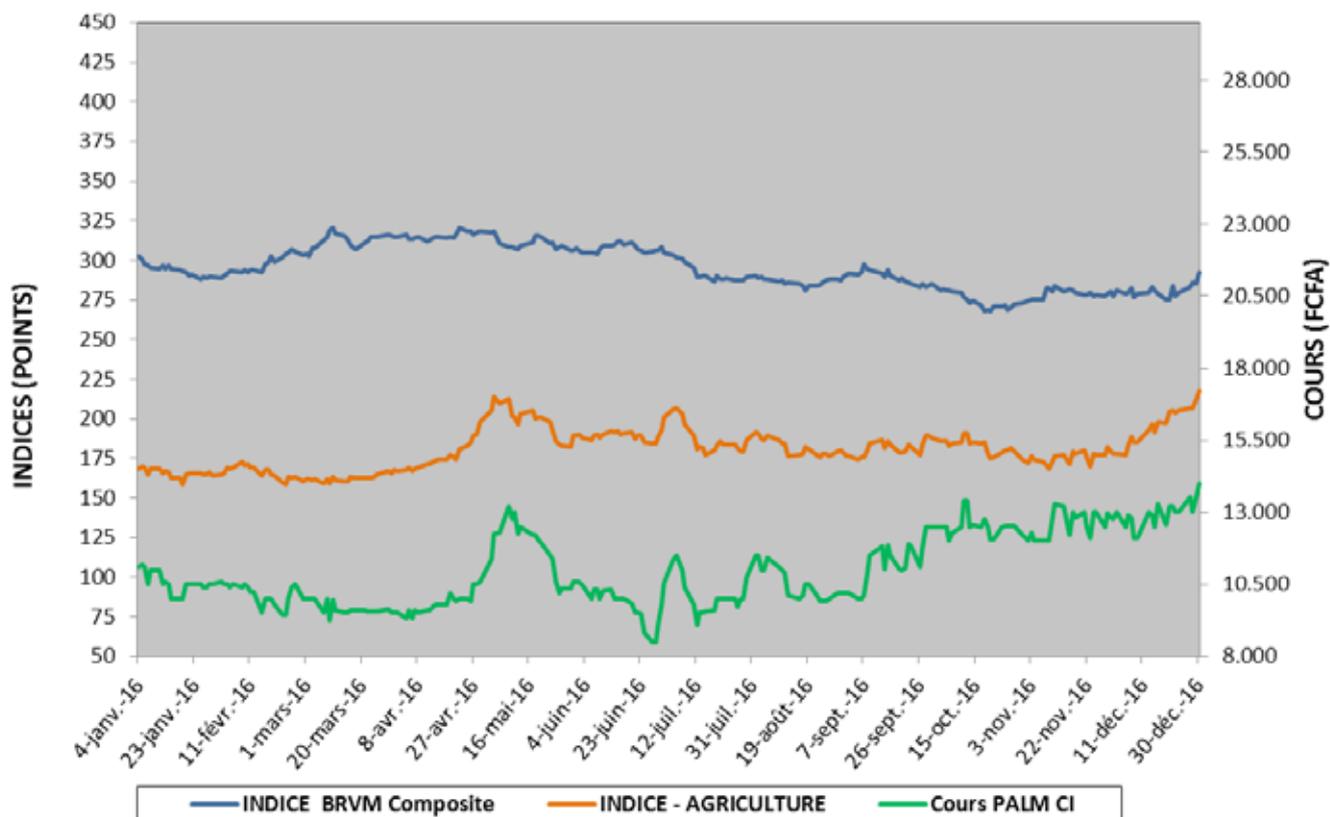
Grâce à l'augmentation de la production d'huile et aux efforts de maîtrise des coûts, l'exercice 2017 devrait se solder par un résultat bénéficiaire pour autant que les cours restent à des niveaux acceptables.



## IV - EVOLUTION DU COURS DE L'ACTION PALMCI

En 2016, le cours de l'action PALMCI a oscillé entre 8 500 FCFA et 14 000 soit une moyenne de 10 948 FCFA pour l'exercice.

Evolution du cours de PALM CI



Les notes de votre société ont été réévaluées en octobre 2016 par l'agence de notation financière Bloomfield Investment, elles sont restées stables à savoir : A- pour les

engagements long terme et A1- pour les engagements court terme. Ces notes traduisent une réelle capacité de l'entreprise à faire face à ses engagements financiers.





# Rapport RSE

(Responsabilité Sociétale de l'Entreprise)



## ◆ LA DEMARCHE RSE (Responsabilité Sociétale de l'Entreprise) DE PALMCI

PALMCI s'est inscrite en 2011 dans une démarche de Responsabilité Sociétale qui l'engage notamment à la protection de l'environnement et la préservation de la biodiversité par la maîtrise des impacts de ses activités sur les milieux récepteurs, à garantir un environnement de travail sécurisé et à l'amélioration des conditions de vie de ses travailleurs et des communautés locales.

L'engagement RSE de PALMCI se traduit par des actions fortes à travers :

- la mise en place de moyens de protection et de prise en compte de ses travailleurs
- des actions concrètes pour la protection de l'environnement
- la création et installation de comités de liaison avec pour missions de favoriser les échanges et la collaboration entre l'entreprise et les populations riveraines, à travers un cadre commun de discussions qui vise à gérer les projets de développement local en vue de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des populations riveraines, de prévenir et régler les conflits éventuels, et de soutenir les actions de lutte contre les pires formes du travail des enfants
- le renforcement des relations avec les partenaires villageois qui sont l'une de nos parties prenantes clés à travers l'appui technique de nos équipes et l'appui aux projets de développement.

## ◆ LES ACTIONS MENEES EN 2016

### I - LA SANTE SECURITE AU TRAVAIL

Depuis 2011, l'une des priorités de PALMCI est l'amélioration des conditions de travail de ses agents, visiteurs et sous-traitants en leur garantissant un environnement de travail sain et sécurisé. Cet engagement se traduit sur le terrain par différentes actions visant à réduire la fréquence des accidents de travail et le nombre de jours non travaillés à la suite d'accidents. Ce sont entre autres:

- l'installation de moyens de lutte contre les incendies tels que des extincteurs, des Pompes et Robinets d'Incendie Armés (PIA/RIA) le risque incendie constituant l'un des risques majeurs capable de perturber gravement l'activité d'un industriel ; ainsi à ce jour, ce sont 157 RIA, 30 PIA et 757 extincteurs qui ont été installés sur tous les sites, contrôlés et vérifiés annuellement par des structures habilitées,
- des formations de 500 travailleurs en Equipiers de première intervention et 200 en Equipiers de seconde intervention. Ces formations visent à permettre aux employés formés de pouvoir utiliser les moyens de première intervention installés dans les huileries pour combattre tout type de feu mais également de pouvoir organiser la lutte incendie et l'évacuation du personnel dans un bâtiment en flamme,
- des formations de 586 Sauveteurs Secouristes au Travail en vue de permettre aux travailleurs bénéficiaires de ces formations d'être à même de porter assistance par les premiers gestes de secours aux victimes d'accidents de travail,
- la réalisation des exercices de simulations du Plan d'Opération Interne qui permettent de valider l'adéquation du document avec le dispositif d'urgence de l'UAI et en corriger les écarts éventuels. Ceux-ci ont été déployés en présence du commandant du GSPM,
- l'installation des Comités de Santé et Sécurité au Travail (CSST) sur tous les sites,
- les communications et sensibilisations Sécurité à travers les safety talk journaliers.

Les résultats de ses actions de prévention sont mesurés avec des indicateurs Santé et Sécurité au Travail qui sont le Taux de Fréquence (TF) et le Taux de Gravité (TG).

		Objectifs	Réalisés	Nombre d'AT > 1 jour		Nombre de jours perdus		Nombre d'heure travaillées	
				Administration-Usine	Plantation	Administration-Usine	Plantation	Administration-Usine	Plantation
2016	TF	3,45	1,33	11	11	162	12 289	6 213 200	10 385 488
	TG	0,045	0,75						

## II - LES ACTIONS SOCIETALES

### 1. Œuvres sociales

#### ► Œuvres sociales au village de Néka

En 2016 quatre projets ont été mis en œuvre à Néka, à savoir :

- La Construction de 03 nouvelles classes et 04 toilettes à l'EPP de Néka village
- La réhabilitation des 03 premières classes de l'école du village et du bureau du directeur, construits en 1996
- La construction du logement de la sage-femme du centre de santé
- Et la construction d'un forage avec une pompe manuelle.

#### ► Formations professionnelles agricoles

15 jeunes issus de villages riverains de PALMCI ont bénéficié de formations au sein de l'Institut de Formation Professionnelle Agricole (INFPA) à Bingerville.

Ce sont ainsi, 12 jeunes qui ont reçu une formation qualifiante d'août à octobre 2016 et 03 jeunes qui sont en formation diplômante dans cet institut depuis novembre 2016.

Les 12 jeunes qui ont bénéficiés de la formation Qualifiante ont reçu leurs certificats en novembre 2016 et ont monté des projets sur la base des formations qu'ils ont suivies en élevage, pisciculture, horticulture et agriculture pour s'insérer dans la vie professionnelle.

#### ► Construction d'une bibliothèque rurale

Dans le cadre de sa démarche RSE, PALMCI soutient l'accès à l'éducation pour les jeunes en milieu rurale. Ainsi, elle a construit une bibliothèque à Irobo en partenariat avec SIFCA et l'ONG Des Livres Pour Tous (DLPT). Cette ONG œuvre dans la vulgarisation du livre et de la lecture au profit des jeunes et à la valorisation du patrimoine littéraire ivoirien.

Ainsi, la bibliothèque comprend plusieurs espaces, à savoir :

- Une salle de lecture,
- Une salle de musique,
- Une salle informatique,
- Et une grainothèque.

### 2. Lutte contre les pires formes de travail des enfants dans les plantations de palmier à huile

Conformément à l'engagement premier de la charte sociale du groupe SIFCA, PALMCI a entamé depuis 2015 un projet de lutte contre les pires formes de travail des enfants auprès des communautés riveraines et planteurs privés avec lesquels elle coopère.

Pour ce faire, PALMCI a élaboré en 2015 un plan d'action de lutte contre les pires formes de travail des enfants, décliné en trois axes qui sont :

- **Axe 1** ⇒ La prévention, avec les activités de sensibilisation et de formation des acteurs concernés et/ou impliqués dans la lutte contre ce phénomène ;
- **Axe 2** ⇒ La remédiation, avec la réalisation d'activités visant à promouvoir le droit des enfants (droit à la scolarisation, à la formation, au loisir etc...) et à lutter contre la pauvreté des ménages ;
- **Axe 3** ⇒ La répression, avec la réalisation d'activités visant à condamner les auteurs de trafic et d'exploitation des enfants.

Ce plan est déployé depuis 2015 et ce, jusqu'en 2018. Pour l'année 2016 nous avons réalisé des actions qui entrent dans le premier axe du plan d'action global. Ce sont :

- Des rencontres d'échanges et de sensibilisation des leaders communautaires des villages riverains de PALMCI en vue de la mise en place des comités de vigilance dans le premier trimestre de 2016.
- L'installation et la formation des comités de vigilance sur tous les sites. Ce sont au total 08 comités de vigilance centraux des UAI et 35 sous-comités de vigilance villageois qui ont été installés et formés de juin à novembre 2016.

Les comités de vigilance sont les organes dont le rôle consiste à faciliter le déploiement du projet au sein des villages et corporations villageoises partenaires de PALMCI.

### 3. Education à l'écocitoyenneté

PALMCI a mis en œuvre un projet de sensibilisation à l'écocitoyenneté, qui vise à donner aux élèves des écoles primaires de nos UAI, la connaissance du développement durable. Cela par la sensibilisation des enfants aux notions fondamentales de l'écocitoyenneté que sont la préservation de la biodiversité, la gestion responsable de l'eau et de l'énergie, l'adoption de bonnes pratiques d'hygiène de vie et la gestion des déchets ménagers.

Ce projet a eu pour cible, les écoles primaires des zones Est et Centre de PALMCI sur les UAI de (Ehania, Toumanguié, Irobo, Boubo). Ce sont donc au total 28 écoles totalisant 181 classes qui ont été concernées, soit plus de 6 000 enfants de travailleurs mais aussi de communautés riveraines qui fréquentent nos écoles primaires.

### III - PALMCI ENGAGÉE POUR LA QUALITÉ, LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

PALMCI s'est lancé dans une démarche de progrès continu sur le plan environnemental et sur le plan de la qualité à travers son système de management global. Ses objectifs étant de valoriser les ressources des UAI de façon rationnelle afin d'assurer une pérennité pour les générations futures ; mais aussi de devenir une référence dans le domaine du palmier à huile en Côte d'Ivoire et dans la sous-région par la satisfaction de ses partenaires et de ses clients en termes de qualité des produits, des délais et de services.

Ainsi, à ce jour, sont certifiées :

- L'UAI d'Irobo et de Toumanguié au référentiel ISO 9001: 2008 Management de la Qualité
- L'UAI d'Ehania aux référentiels ISO 9001: 2008 Management de la Qualité et ISO 14001 :2014 Management de l'environnement.

L'entreprise a également démarré depuis 2015 la construction de dégraisseurs qui seront suivis de bassins de lagunage. Il y a, à ce jour, 05 tanks dégraisseurs déjà construits sur les UAI d'Ehania, Toumanguié et Boubo et le projet se poursuit sur les autres sites jusqu'en 2020. En matière de biodiversité, une évaluation de la conformité des UAI par rapport aux règles de préservation de la biodiversité de SIFCA a été faite sur tous les sites et a révélé une conformité de 100% par rapport à l'adoption de ces règles.

Suite à une étude d'impact environnementale menée en 2015 dans le cadre du projet d'extension de la plantation industrielle de Toumanguié à Motobé, un plan de conservation de la biodiversité a été mis en place et est en cours de déploiement. Ce plan portant sur la conservation de la biodiversité des 305 ha de terre cultivable contient 03 axes :

- **Axe 1** ⇒ VISIBILITÉ DE LA ZONE HUMIDE, 04 signalétiques d'identification de la zone à protéger ont été posées, en vue de l'accroissement de la visibilité de cette zone.
- **Axe 2** ⇒ PROTECTION : Les villages de Motobé et de Mondoukou ont été sensibilisés le 09 mars 2016 par les agents techniques du Ministère de Eaux et Forêts à l'occasion de la journée mondiale des Zones Humides. Des échanges ont eu lieu lors de cette célébration sur le thème: « Les zones humides pour notre avenir : Modes de vie durables ».
- **Axe 3** ⇒ SUIVI ET EVALUATION qui porte sur le suivi de toutes les actions du plan de conservation de la biodiversité dans la zone humide qui sont mise en place.

Par ailleurs, du fait des exigences des marchés internationaux pour l'huile de palme durable, PALMCI s'est engagée dans la démarche RSPO (Round Table on Sustainable Palm Oil) norme spécifique aux activités de production de régimes et d'huile de palme. Une étude diagnostic a été réalisée en Aout 2016 et le plan de mise à niveau se poursuit.



## IV - PALMCI ENTREPRISE SOCIALEMENT RESPONSABLE EN 2016 (chiffres clés)

**8** sites totalisant  
**10** usines et  
**2** presseries

**91 446 279** Fcfa  
en œuvres communautaires  
en 2016



**16** écoles préscolaires et  
**46** écoles primaires  
totalisant **15 960** élèves, dont  
**8 908** issus des communautés  
locales



**372** enseignants  
qui travaillent dans les  
écoles de PALMCI

**12** maternités  
(avec **1722** consultations  
annuelles, dont **1 034** issues  
des populations riveraines)

**11** centres médico-sociaux  
**25** dispensaires  
**18** infirmeries  
**9** pharmacies



**392**  
logements écologiques  
(logements en brique de terre  
comprimée)

**6 995** travailleurs  
(au 31/12/2016)

**6 039** personnes  
dépistées volontaires



Résumé du rapport spécial du  
Président du Conseil d'Administration



## **RESUME DU RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE, LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES**

### **EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2016**

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

Conformément aux dispositions des articles 831-2 et 831-3 de l'Acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique (AUSCGIE) adopté le 30 janvier 2014 et entré en vigueur le 05 mai 2014, il vous est rendu compte de la composition, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'Administration de PALMCI (Titre 1) ainsi que des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (Titre 2).

Il est précisé que ce rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 27 mars 2017.

Le rapport dans son intégralité est disponible au siège social de la société.

### **Titre 1 : COMPOSITION, CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

#### **I - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Voir le rapport de gestion

#### **II - CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL**

Le Président du Conseil d'Administration est chargé de l'organisation et de la direction des travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée Générale et il veille au bon fonctionnement des organes de la Société.

Pour permettre aux membres du Conseil de participer efficacement aux travaux et aux délibérations du Conseil d'Administration, tous les documents ou projets de documents, de nature à les informer sur l'ordre du jour et sur toutes les questions qui sont soumises à l'examen du conseil leur sont transmis dans un délai raisonnable préalable à la réunion (10 jours).

Au cours de l'exercice 2016, le Conseil s'est réuni à trois reprises et les principaux points ci – dessous ont été

abordés :

- Arrêté des comptes de l'exercice 2015 (03 mai),
- Renouvellement du mandat du Directeur Général (30 juin),
- Adoption du Budget de l'exercice 2017, autorisation d'une convention règlementée entre les sociétés PALMCI et SANIA (29 novembre).

#### **► Comités spécialisés**

Le Conseil d'Administration est assisté de deux (2) comités permanents : le Comité exécutif du pôle oléagineux mis en place le 12 octobre 2015 dans le cadre de la réorganisation de la gouvernance du pôle oléagineux du Groupe SIFCA, dont PALMCI est une filiale et le Comité d'audit crée à la suite de l'entrée en vigueur de l'Acte Uniforme OHADA révisé relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE daté du 30 janvier 2014.

Les attributions et le mode de fonctionnement de ces Comités sont les suivants :

#### **► Comité exécutif du pôle oléagineux**

##### **Composition et missions**

Le comité exécutif est composé de cinq (5) membres :

- M. DOUMBIA Alassane, Administrateur et Président du conseil d'administration de PALMCI
- M. KODEY Rao Ramachandra,
- M. BILLON Pierre, Administrateur,
- M. PILLAI Santosh, de la société Wilmar International Limited (WIL),
- M. POKHRYAL Ravi, de la société OLAM.

La présidence du Comité exécutif est assurée par monsieur KODEY Rao Ramachandra.

Le Comité exécutif du pôle oléagineux est chargé notamment de :

- Fournir aux Conseils d'Administration des sociétés du pôle oléagineux les informations nécessaires à la mise en œuvre de stratégies de développement et des opportunités d'investissement ;
- Mettre en œuvre des plans de développement ;
- Mettre en œuvre des outils de suivi de l'activité et des indicateurs de performance ;
- S'assurer de la synergie des activités pour leur permettre d'être plus efficaces et plus compétitives.

La première réunion du Comité exécutif s'est tenue le 22 mars 2016.

## ► Le Comité d'audit

Le Comité d'Audit est une émanation du Conseil d'Administration. C'est un organe collégial exerçant un rôle consultatif qui est destiné à faciliter les travaux du Conseil d'Administration.

### Composition et missions

Le Comité d'audit de PALMCI a été réorganisé le 10 mars 2017 avec le remplacement d'un administrateur et l'intégration de deux (2) nouveaux administrateurs. Il est désormais composé des sept (7) administrateurs suivants :

- Monsieur Alassane DOUMBIA,
- Madame Lucie BARRY-TANNOUS,
- Monsieur Pierre BILLON,
- Monsieur Ranveer S. CHAUHAN,
- Monsieur David BILLON,
- Monsieur Nazaire GOUNONGBE,
- Wilmar International Limited.

La durée des fonctions des membres du Comité d'audit coïncide avec celle de leur mandat de membres du Conseil d'Administration étant précisé que tous les membres possèdent des compétences minimales en matière financière et comptable.

La mission du Comité d'audit est d'assister le conseil d'administration et de veiller à la sincérité des états financiers, à la qualité du contrôle interne, à la pertinence de l'information fournie ainsi qu'au bon exercice par les commissaires aux comptes de leurs missions.

Il a notamment pour missions de :

- Procéder à l'examen des comptes et s'assurer de la pertinence et de la permanence des méthodes comptables adoptées pour l'établissement des comptes consolidés et sociaux de l'entreprise,
- Assurer le suivi du processus d'élaboration de l'information financière,
- Assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques,
- Emettre un avis sur les commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée Générale.

D'une manière générale, le Comité d'audit apporte tout conseil et formule toute recommandation appropriée dans les domaines ci-dessus au Conseil d'Administration, lui rend régulièrement compte de l'exercice de ses

missions et l'informe sans délai de toute difficulté rencontrée.

Le Comité d'audit s'est réuni deux (2) fois au cours de l'exercice 2016, les 29 avril et 8 décembre et une (1) fois depuis le début de l'exercice 2017, le 10 mars.

## Titre 2

### PROCEDURES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

La préparation de ce rapport s'appuie aussi bien sur les informations et méthodes de contrôle remontées par les différents acteurs du contrôle interne au sein de la société PALMCI, que sur les travaux de l'audit interne du pôle oléagineux, effectués à la demande de la Direction Générale SIFCA et du Comité d'Audit.

#### I - DEFINITION ET OBJECTIFS DU CONTROLE INTERNE ET DE GESTION DES RISQUES

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques comprend un ensemble de moyens, de comportements, de procédures et d'actions, adaptés aux caractéristiques propres de la société PALMCI, et qui :

- Contribuent à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources ;
- Doivent lui permettre de prendre en compte de manière appropriée les risques majeurs, de quelque nature qu'ils soient.

Le dispositif vise plus particulièrement à assurer :

- La conformité aux lois et règlements ;
- L'application des instructions et orientations définies par le Conseil d'Administration et la Direction Générale ;
- La fiabilité de l'information financière et des processus de contrôle interne qui la sous-tendent ;
- L'efficacité et l'efficience des opérations, à travers le bon fonctionnement des processus internes de la société.

Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de PALMCI repose sur trois principaux axes :

- La définition de la stratégie et des objectifs de la société ;
- L'analyse des risques et la définition de plans

d'actions, en vue d'apporter des réponses appropriées aux risques identifiés ;

- La mise en place d'un dispositif de contrôle interne adéquat et en amélioration continue, permettant de faciliter l'atteinte des objectifs et de garantir la fiabilité de l'information, qu'elle soit stratégique, opérationnelle, financière ou liée à la conformité.

La société PALMCI est nécessairement conduite à prendre des risques dans le cadre de ses activités, en vue d'atteindre ses objectifs. Le dispositif de contrôle interne et de gestion des risques mis en place, vise à faire en sorte que les risques soient correctement appréhendés et pris en connaissance de cause, conformément à la structure de gouvernance de la société.

Le présent rapport est destiné à informer le marché et les investisseurs, du dispositif de contrôle interne et des risques majeurs de PALMCI, sans toutefois porter atteinte aux intérêts légitimes de la société par la divulgation de certaines informations sensibles.

Les informations données dans ce rapport ne prétendent pas être exhaustives et ne couvrent pas l'ensemble des risques auxquels la société pourrait être confrontée dans le cadre de ses activités, mais uniquement les risques spécifiques jugés les plus sensibles. Dans des contextes interne et externe évolutifs et volatiles, il convient de préciser que la communication, telle que présentée dans ce rapport, correspond à la vision des risques et du contrôle interne à la clôture de l'exercice 2016.

## II - Périmètre du contrôle interne

Le dispositif de contrôle interne de PALMCI couvre toutes les opérations réalisées par la société, de quelque nature qu'elles soient. Il porte également sur la sauvegarde et la maîtrise de l'ensemble de la situation patrimoniale de la société. Au total, ce dispositif donne des assurances raisonnables sur la maîtrise des risques auxquelles la société est exposée sans, fournir la garantie absolue que ces risques soient totalement éliminés.

## III - Description du système de gestion des risques

### 1. Organisation générale

L'organisation générale du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques de PALMCI repose sur les principaux outils suivants : des fiches de postes, un système de management de la qualité, un système d'information intégré et le suivi budgétaire.

### 2. Diffusion en interne d'informations pertinentes et fiables

Le dispositif de contrôle interne de la société est fondé sur la diffusion et l'analyse des informations nécessaires au pilotage des activités, à travers notamment, les

outils et processus suivants : les budgets d'exploitation, d'investissements et de financement.

### 3. Processus de gestion des risques

Le processus de gestion des risques est le dispositif mis en œuvre pour réduire l'impact des menaces internes et externes sur les activités de la société. Il est intégré au processus de gouvernance de PALMCI. Il s'appuie sur la cartographie des risques.

### 4. Activités de contrôle

Les principales activités de contrôle de la société sont les suivantes : assurance du respect des procédures, suivi budgétaire et suivi des indicateurs clés de l'activité.

### 5. Surveillance du dispositif de contrôle interne

La surveillance du dispositif de contrôle interne et de gestion des risques se fait sur la base du plan d'audit annuel et son renforcement se fera notamment avec la mise en place du Comité d'audit.

### 6. Limitation des pouvoirs du Directeur Général

En dehors des limitations imposées par la loi et les règlements, le Directeur Général est soumis aux règles de contrôle interne du Groupe SIFCA qui prévoit un certain nombre de limitations se traduisant par une autorisation préalable du Conseil d'Administration pour : la signature de conventions d'emprunts, les dépassements budgétaires et la mise en œuvre de licenciements collectifs.

## IV - PRINCIPALES CONCLUSIONS DES ACTIVITES DE GESTION DES RISQUES ET DE CONTROLE INTERNE AU TITRE DE L'EXERCICE 2016

### 1. Principaux risques

1. Risques liés à baisse des cours de l'huile de palme brute sur le marché international
2. Risques liés aux achats de régimes auprès des planteurs villageois
3. Risques liés aux créances des planteurs villageois

### 2. Activités de l'Audit Interne au titre de l'exercice 2016

Le plan d'audit mis en œuvre au titre de l'exercice 2016, a comporté les principales missions et diligences suivantes :

- Revue des procédures opérationnelles de gestion des investissements ;
- Contrôle de la fiabilité des données enregistrées au pont bascule ;
- Revues périodiques du bilan matière, stocks de

- matières premières et produits finis des sites ;
- Mission d'investigation sur les procédures de gestion des achats de régimes ;
- Contrôle de la fiabilité des données intégrées dans le logiciel SAP relatives au processus paie-planteurs ;
- Suivi des recommandations formulées au cours des audits précédents.

Un plan d'audit 2017, approuvé par le Directeur Général du Groupe et le Comité d'Audit a été établi par le Directeur Audit Interne du Pôle Oléagineux du Groupe SIFCA sur la base des éléments suivants :

- Evaluation des risques pesant sur la société PALMCI (cartographie des risques) ;
- Recommandations formulées au cours des audits précédents ;
- Orientation et directives de la Direction Générale ou du Comité d'Audit.

Le plan d'audit sera, si nécessaire ajusté au cours de l'année sur la base d'éléments exceptionnels ou de requêtes de la Direction Générale et/ou du Comité d'Audit.

## CONCLUSION

En 2017, les audits auront pour objectif principal d'évaluer et d'améliorer la maîtrise des risques opérationnels, financiers et des risques de conformité. Ces audits contribueront ainsi à l'amélioration continue du contrôle interne au sein de PALMCI.

La Direction Générale PALMCI entend continuer à axer son dispositif de contrôle interne sur ses activités de production et support, en misant fortement sur la sensibilisation des équipes et du management, la revue systématique des risques et le développement d'outils efficaces et adaptés aux besoins des équipes.





# Rapports des Commissaires aux Comptes



## **RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

### **Rapport des Commissaires aux Comptes sur les Etats financiers annuels**

Aux Actionnaires de la société PALMCI S.A.,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2016, sur :

- l'audit des états financiers annuels de la société PALMCI S.A., tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- les vérifications spécifiques prévues par la loi et les autres informations.

#### **1. Audit des états financiers annuels**

##### **1.1 Opinion sur les états financiers annuels**

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la société PALMCI S.A., comprenant le bilan au 31 décembre 2016, le compte de résultat, le tableau financier des ressources et emplois, ainsi que l'état annexé.

À notre avis, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises.

##### **1.2 Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire et aux règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

##### **1.3 Points clés d'audit**

Les points clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers annuels de l'exercice écoulé. Ces points ont été traités dans le contexte de notre audit des états financiers annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces points.

Nous avons déterminé que le point décrit ci-après constitue le point clé de l'audit qui doit être communiqué dans notre rapport.

##### **⇨ Créances planteurs**

Au 31 décembre 2016, PALMCI détient une créance nette d'un montant de FCFA 1,2 milliard sur les planteurs villageois. Cette créance résulte de la politique d'octroi d'avances aux planteurs villageois mise en place par la société, qui vise notamment à s'assurer un approvisionnement régulier et suffisant en matières premières.

À titre d'illustration, les achats de régimes auprès des planteurs villageois ont représenté au titre de l'exercice 2016, 53 % du total des régimes de PALMCI.

Ces avances, pour la plupart, deviennent recouvrables dès l'entrée en production des plantations des bénéficiaires. Leur recouvrement se fait par prélèvement à la source sur les paiements à effectuer aux planteurs bénéficiaires selon un plan de remboursement convenu.

Depuis quelques années, l'accroissement significatif de la concurrence dans l'activité du palmier à huile conduit certains planteurs villageois bénéficiaires d'avances, à livrer leurs productions de régimes de palme à des sociétés concurrentes, générant ainsi un risque d'impayé sur ces créances dans les comptes de PALMCI.

Nous avons considéré que les créances sur les planteurs constituent un point clé d'audit en raison du volume des transactions avec les planteurs débiteurs et du risque inhérent lié à leur recouvrement.

Dans le cadre de l'audit de ces créances, nous avons mis en œuvre les principales diligences suivantes :

- l'examen approfondi des procédures de gestion des créances planteurs, notamment l'octroi et le remboursement des avances, la politique et les procédures de suivi de recouvrement des créances saines et à risque, leur comptabilisation et la politique de dépréciation des créances à risque ;
- l'analyse approfondie du caractère nécessaire et suffisant de la provision pour dépréciation des créances planteurs ;
- la revue du correct recouvrement des créances saines.

#### **1.4 Responsabilités du Conseil d'Administration et du comité d'audit**

Les états financiers annuels ont été établis et arrêtés par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA portant organisation et harmonisation des comptabilités des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

#### **1.5 Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport des commissaires aux comptes.

## 2. Vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations

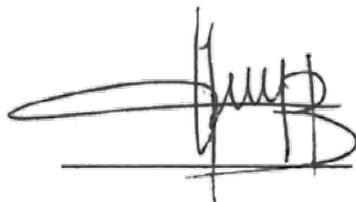
La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport de commissaires aux comptes sur ces états financiers annuels.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi, et ce faisant, à vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration, et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et à vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative. Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

*Abidjan, le 2 mai 2017*

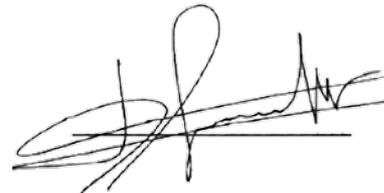
**MAZARS COTE D'IVOIRE**



---

Armand Fandohan  
*Expert-Comptable Diplômé*  
*Associé*

**ERNST & YOUNG**



---

Jean-François Albrecht  
*Expert-Comptable Diplômé*  
*Associé*

## ANNEXE 1 PORTANT RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement :

- aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA) et ;
- aux obligations spécifiques édictées par l'Acte uniforme de l'OHADA relatif aux droits des sociétés commerciales et du GIE.

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des états financiers annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes ;
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des états financiers ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables ;
- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les états financiers, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les états financiers, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;
- nous fournissons également au Conseil d'Administration une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons, le cas échéant, toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes. Parmi les points communiqués au Conseil d'Administration, nous déterminons quels ont été les plus importants lors de l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les points clés de l'audit. Nous décrivons ces points dans notre rapport, sauf si la loi ou la réglementation en empêchent la communication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer un point dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de ce point dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public ;

- ▶ nous prenons connaissance du contrôle interne de la société afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société. Lorsque des faiblesses significatives sont identifiées, nous les communiquons à la direction, le cas échéant, au Conseil d'Administration ;
- ▶ nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- ▶ nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- ▶ nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- ▶ nous identifions les relations et des transactions avec les parties liées, que le référentiel comptable applicable établisse ou non des règles en la matière, pour être en mesure de relever des facteurs de risque de fraudes, s'il en existe, découlant de relations et de transactions avec les parties liées, qui sont pertinents pour l'identification et l'évaluation des risques d'anomalies significatives provenant de fraudes, et conclure, sur la base des éléments probants recueillis, si les états financiers, pour autant qu'ils soient affectés par ces relations et ces transactions sont présentés sincèrement ou ne sont pas trompeurs. En outre, lorsque le référentiel comptable applicable contient des règles concernant les parties liées, nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés pour déterminer si les relations et les transactions avec les parties liées ont été correctement identifiées et comptabilisées dans les états financiers et si une information pertinente les concernant a été fournie dans ceux-ci ;
- ▶ nous recueillons les éléments probants suffisants et appropriés montrant que les événements survenus entre la date des états financiers et la date de notre rapport, nécessitant un ajustement des états financiers ou une information à fournir dans ceux-ci, ont fait l'objet d'un traitement approprié dans les états financiers conformément au référentiel comptable applicable ;
- ▶ nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport ;
- ▶ nous obtenons des déclarations écrites de la Direction Générale et, le cas échéant, du Conseil d'Administration, confirmant que celle-ci considère avoir satisfait à ses responsabilités relatives à l'établissement des états financiers ainsi qu'à l'exhaustivité des informations qui nous ont été fournies. En outre, nous confortons d'autres éléments probants relatifs aux états financiers ou à des assertions spécifiques contenues dans ceux-ci au moyen de ces déclarations écrites si nous estimons nécessaire ou si celles-ci sont requises par d'autres normes ISA ;
- ▶ nous nous assurons, tout au long de l'audit, que l'égalité entre les associés est respectée, notamment que toutes les actions d'une même catégorie bénéficient des mêmes droits ;
- ▶ nous devons signaler à la plus prochaine Assemblée Générale, les irrégularités et les inexactitudes relevées lors de l'audit. En outre, nous devons signaler au ministère public les faits délictueux dont nous avons eu connaissance au cours l'audit, sans que notre responsabilité puisse être engagée par cette révélation ;
- ▶ nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

## RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

### Rapport Spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'Article 440 de l'Acte uniforme du Traité de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) relatif au droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Économique (GIE), nous vous présentons notre rapport sur les conventions prévues à l'article 438 dudit acte.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence de conventions, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession admises en Côte d'Ivoire ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

#### 1. Conventions soumises à l'approbation de l'Assemblée Générale

##### 1.1. Conventions autorisées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article 440 alinéa 2 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous n'avons été avisés d'aucune nouvelle convention conclue au cours de l'exercice.

##### 1.2. Conventions conclues non préalablement autorisées

###### 1.2.1. Avec la société SANIA Cie

###### ⇒ **Dirigeants communs**

- Monsieur Pierre Billon en qualité d'Administrateur de PALMCI et de SANIA Cie ;
- Monsieur Alassane Doumbia en qualité de Président du Conseil d'Administration de PALMCI et d'Administrateur de SANIA Cie ;
- Monsieur Ranveer Singh Chauhan en qualité de Président du Conseil d'Administration de SANIA Cie et d'Administrateur de PALMCI ;
- Monsieur Kodey Ramachandra Rao en qualité de Représentant permanent de WILMAR International, Administrateur de PALMCI et de SANIA Cie ;
- Monsieur Jean-Louis KODO en qualité de Directeur Général de PALMCI et de SANIA.

###### ⇒ **Nature et objet**

Convention de travail à façon portant sur la transformation pour le compte de SANIA Cie des régimes de palme acquis auprès de MOPP.

###### ⇒ **Modalités**

SANIA Cie confie à PALMCI la transformation en huile de palme brute des régimes acquis auprès de MOPP. PALMCI facture la transformation des régimes selon la formule suivante : coût d'usinage + valeur des amandes de palmistes déterminée à partir du cours mondial de l'huile de palmiste et des taux d'extraction des amandes et de l'huile de palmiste – le coût de transport de l'huile de palmiste.

Au titre de cette convention, le montant facturé par PALMCI à SANIA Cie dans les comptes clos au 31 décembre 2016 s'établit à 124,6 millions de FCFA hors taxes.

## 2. Conventions conclues antérieurement dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

### 2.1. Avec la société Terminal Huilier de San-Pedro (THSP)

#### ⇒ **Dirigeant commun**

Monsieur Jean-Louis KODO en qualité de Directeur Général de PALMCI et de THSP.

#### ⇒ **Nature et objet**

Contrat de location de cuves et réalisation d'opérations de manutention par THSP au profit de PALMCI.

#### ⇒ **Modalités**

Aux termes de ce contrat, THSP loue à PALMCI des cuves pour le stockage de sa production d'huile de palmiste, et réalise pour son compte les opérations de manutention nécessaires y afférentes.

Pour l'exercice 2016, le coût des prestations a été fixé comme suit :

- déchargement des citernes et stockage : 450 FCFA/Tonne ;
- stockage de l'huile : 5 125 FCFA/Tonne ;
- chauffage de l'huile : facturation du gasoil consommé au tarif en vigueur à la pompe.

Le coût total de ces prestations supporté et comptabilisé par PALMCI en 2016 s'établit à 36 millions de FCFA.

### 2.2. Avec la société SANIA Cie

#### ⇒ **Dirigeants communs**

- Monsieur Alassane Dombia en qualité de Président du Conseil d'Administration de PALMCI et d'Administrateur de SANIA Cie ;
- Monsieur Pierre Billon en qualité d'Administrateur de PALMCI et de SANIA Cie ;
- Monsieur Ranveer Singh Chauhan en qualité de Président du Conseil d'Administration de SANIA Cie et d'Administrateur de PALMCI ;
- Monsieur Kodey Ramachandra Rao en qualité de Représentant permanent de WILMAR International, Administrateur de PALMCI et de SANIA Cie ;
- Monsieur Jean-Louis KODO en qualité de Directeur Général de PALMCI et de SANIA.

#### ⇒ **Nature et objet**

- Convention de gestion de trésorerie ;
- Convention de travail à façon.

#### ⇒ **Modalités**

##### a) *Convention de gestion de trésorerie*

Le Conseil d'Administration du 15 novembre 2012 a autorisé PALMCI à signer une convention de trésorerie avec SANIA Cie. Celle-ci a pour objet de définir les modalités de la mise en commun des disponibilités financières des deux sociétés, en vue de les répartir en fonction de leurs besoins respectifs.

Cette convention est conclue pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction. Le taux d'intérêt applicable est le taux moyen des emprunts à court terme et des dépôts à terme de montant équivalent.

Au cours de l'exercice 2016, aucune avance n'a été octroyée au titre de cette convention.

##### b) *Convention de travail à façon*

Au terme d'une convention de travail à façon signée entre PALMCI et SANIA Cie le 5 juin 2013 avec effet rétroactif au 1er janvier 2013, PALMCI s'engage à revendre les régimes de palme achetés auprès des plantations villageoises à SANIA Cie, qui lui confie l'usinage moyennant le paiement d'une prestation dont le prix est fixé de sorte qu'il n'y ait

pas de transfert de marge entre les deux sociétés. Cette convention a été préalablement autorisée par votre Conseil d'Administration.

Elle a fait l'objet d'un avenant signé le 31 décembre 2013 avec effet rétroactif au 1er janvier 2013. Cet avenant précise d'une part, que l'huile en provenance des régions de l'est et du centre du pays est livrée par PALMCI sur les sites de l'ex-SHCI ou de l'usine de SANIA Cie à Abidjan et que celle en provenance de la région du sud-ouest est livrée à THSP à San Pedro, et d'autre part, que le transport de l'huile de San Pedro à Abidjan est à la charge de SANIA Cie.

Cet avenant a fait l'objet d'une autorisation a posteriori par votre conseil d'administration en sa réunion du 25 mars 2014.

En 2015, elle a fait l'objet d'un deuxième avenant portant modification du taux de majoration de 3 % initialement appliqué lors du transfert des régimes de palme achetés par PALMCI auprès des planteurs villageois. Ce taux est désormais défini d'accord parties.

Toutefois, l'opération de tolling demeure toujours sans transfert de marge entre les deux sociétés. Cet avenant a fait l'objet d'une autorisation a posteriori par votre Conseil d'Administration en sa réunion du 3 mai 2016.

Au titre de l'exercice 2016, 612 683 tonnes de régimes ont été vendues à SANIA Cie pour un montant de 46 516 millions de FCFA. L'usinage de ces régimes a été facturé à 5 225 millions de FCFA.

### **2.3. Avec SIFCA S.A., SAPH et SUCRIVOIRE**

#### ⇨ **Dirigeants communs**

- Monsieur Alassane Doumbia en qualité de Président du Conseil d'Administration de PALMCI, SUCRIVOIRE et de SIFCA, et d'Administrateur de SAPH ;
- Monsieur Pierre Billon en qualité de Directeur Général de SIFCA S.A., d'Administrateur de PALMCI et de SAPH ;
- Madame Lucie BARRY-TANNOUS en qualité d'Administrateur de SIFCA et de PALMCI.

#### ⇨ **Nature et objet**

Gestion de trésorerie de Groupe.

#### ⇨ **Modalités**

Au terme d'une convention signée par PALMCI le 16 février 2011 avec les sociétés SIFCA SA, SAPH et SUCRIVOIRE, ces quatre entités ont décidé de procéder à une gestion commune de leur trésorerie à l'effet de rationaliser la gestion de la trésorerie de chacune d'entre elles et d'optimiser leurs flux financiers, tout en préservant leur autonomie de gestion et leurs intérêts respectifs.

Au titre de l'exercice 2016, aucune avance n'a été octroyée.

### **2.4. Avec la société SIFCA S.A.**

#### ⇨ **Dirigeants communs**

- Monsieur Alassane Doumbia en qualité de Président du Conseil d'Administration de PALMCI et de SIFCA S.A. ;
- Monsieur Pierre Billon en qualité de Directeur Général de SIFCA S.A. et d'Administrateur de PALMCI ;
- Madame Lucie BARRY-TANNOUS en qualité d'Administrateur de SIFCA et de PALMCI.

#### ⇨ **Nature et objet**

- Convention d'assistance technique ;
- Convention de mise à disposition de locaux professionnels.

## ⇒ **Modalités**

### a) *Convention d'assistance technique*

Selon les termes d'une convention signée le 12 juin 2009, SIFCA S.A. apporte à PALMCI une assistance technique couvrant notamment les domaines suivants : juridique et fiscal, administratif et financier, informatique, achats, technique et développement durable. Jusqu'au 31 décembre 2013, SIFCA S.A. percevait une rémunération égale à 1 % du chiffre d'affaires brut de l'huile de palme brute au titre de cette assistance.

Depuis le 13 mars 2015, cette convention a été amendée par la signature d'un avenant avec effet rétroactif au 1er janvier 2014, pour modifier les modalités de rémunération de l'assistance apportée à PALMCI.

Cet avenant prévoit en effet que les parties conviennent de déterminer annuellement, lors de la préparation du budget de l'exercice subséquent, le coût de l'assistance technique qui sera apportée par SIFCA S.A. à PALMCI.

Au titre de l'exercice 2016, le montant de l'assistance effectivement enregistré en compte de charges s'élève à 2 100 millions de FCFA.

### b) *Convention de mise à disposition de locaux professionnels*

Selon les termes d'une convention signée le 12 mai 2011, la société SIFCA S.A. met à la disposition de PALMCI des locaux professionnels situés à Abidjan Treichville, Boulevard du Havre.

Au titre de l'exercice 2016, le montant des loyers versés par PALMCI et enregistré dans ses charges s'élève à 96,5 millions de FCFA.

## **2.5. Avec la société NAUVU**

### ⇒ **Dirigeant commun**

Monsieur Ranveer Singh Chauhan, Administrateur de PALMCI et de NAUVU.

### ⇒ **Nature et objet**

Convention d'assistance technique.

### ⇒ **Modalités**

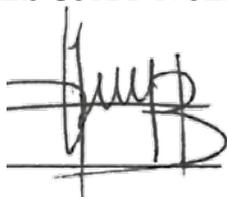
Au terme d'une convention conclue entre NAUVU et PALMCI, NAUVU met à la disposition de PALMCI son savoir-faire, des connaissances techniques et du personnel qualifié. Jusqu'au 31 décembre 2013, NAUVU percevait une rémunération égale à 1 % du chiffre d'affaires brut de l'huile de palme brute au titre de cette assistance.

Depuis le 13 mars 2015, cette convention a été amendée par la signature d'un avenant avec effet rétroactif au 1er janvier 2014 pour modifier les modalités de rémunération. Ainsi toutes les prestations fournies par NAUVU dans le cadre de l'assistance seront refacturées à PALMCI au coût réel.

Au titre de l'exercice 2016, aucune prestation n'a été facturée.

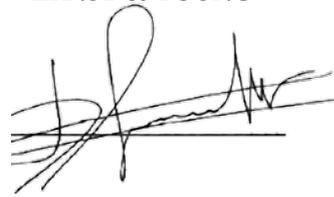
Abidjan, le 2 mai 2017

MAZARS COTE D'IVOIRE



Armand Fandohan  
Expert-Comptable Diplômé  
Associé

ERNST & YOUNG



Jean-François Albrecht  
Associé





# Textes des résolutions



## TEXTES DES RESOLUTIONS

### A TITRE ORDINAIRE

#### ◆ PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport général des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers de synthèse de l'exercice clos au 31 décembre 2016 tels qu'ils lui ont été présentés, et qui se soldent par un résultat net bénéficiaire de **4.132.788.998 Francs CFA**.

En conséquence, elle donne aux Administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice écoulé.

#### ◆ DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 438 et suivants de l'Acte uniforme OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, approuve la convention suivante :

- Convention de travail à façon conclue entre les sociétés SANIA Cie et PALMCI le 10 avril 2017 avec effet rétroactif au 1er janvier 2016 relative à la transformation par PALMCI pour le compte de SANIA Cie des régimes de palme achetés par cette dernière à la société MOPP basée au Libéria.

#### ◆ TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuvant la proposition du Conseil d'Administration décide de procéder à une distribution de dividendes pour un montant de **2.066.394.499 FCFA** (267 FCFA brut/action) et d'inscrire le solde du bénéfice net de l'exercice soit **2.066.394.499 FCFA** en report à nouveau.

Le compte report à nouveau qui présentait un solde créditeur de **50.874.074.596** de Francs CFA présentera suite à cette affectation un nouveau solde créditeur de **52.940.469.075** de Francs CFA.

#### ◆ QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, décide de fixer le montant à allouer aux administrateurs au titre des indemnités de fonction pour l'exercice 2016 à un montant de **10.000.000** de Francs CFA.

#### ◆ CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration, décide de ratifier la cooptation de la société SIFCA intervenue lors de la réunion du Conseil d'Administration datée du 29 novembre 2016 en remplacement de M. Bertrand VIGNES démissionnaire.

Le mandat de la société SIFCA expirera à l'issue de l'Assemblée Générale ordinaire appelée à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

#### ◆ SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale constatant que les mandats des Commissaires aux comptes suppléants suivants arrivent ce jour à expiration, décide de renouveler, pour une durée de six (6) ans, les mandats :

- Monsieur N'DABIAN KROA BILE,
- Cabinet YZAS BAKER TILLY.

Les mandats ainsi renouvelés expireront lors de l'Assemblée Générale des Actionnaires appelés à statuer sur les états financiers de synthèse de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

### A TITRE EXTRAORDINAIRE

#### ◆ SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur le fractionnement des actions demandé par la Bourse Régionale des Valeurs Mobilières (BRVM), décide de réduire la valeur nominale des actions de la société pour la porter de 2.640 Francs CFA à 1.320 Francs CFA.

En conséquence de cette décision, le nombre d'actions de la société sera multiplié par 2 et les 7.729.658 actions de la société d'une valeur nominale de 2.640 Francs CFA chacune, seront remplacées par 15.459.316 actions d'une valeur nominale de 1.320 Francs CFA chacune.

## ◆ HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide en conséquence de la résolution qui précède, de modifier comme suit l'article 7 des statuts de la société :

### « ARTICLE 7- CAPITAL SOCIAL»

Le capital social est fixé à la somme de **VINGT MILLIARDS QUATRE CENT SIX MILLIONS DEUX CENT QUATRE VINGT DIX SEPT MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT DIX SEPT (20.406.297.497) F CFA.**

Il est divisé en **15 459 316** actions de **1 320** FCFA chacune de valeur nominale.

## ◆ NEUVIEME RESOLUTION

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale donne tous pouvoirs :

- ▶ à M. Alassane DOUMBIA, Président du Conseil d'Administration, avec faculté de délégation, à l'effet de procéder à la modification des statuts de la société, à leur signature et d'en effectuer le dépôt au rang des minutes d'un Notaire et plus généralement accomplir toutes les formalités subséquentes ;
- ▶ au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités requises par la loi.

**Parce qu'une Agriculture durable  
repose sur le respect de l'Environnement  
et de la Biodiversité, le Groupe SIFCA  
s'engage dans une politique**

# **ZÉRO DÉFORESTATION**

**1 400 ha de réserves écologiques protégées  
1 charte sur la préservation de la biodiversité  
1 engagement Zéro Déforestation**

[www.groupesifca.com](http://www.groupesifca.com)



GROUPE SIFCA





**PALMCI**



Boulevard de Vridi  
Abidjan – Zone portuaire  
18 B.P. 3321 Abidjan 18  
Site Web: [www.palmci.ci](http://www.palmci.ci)  
Telephone: (225) 21 21 09 00  
Télécopie: (225) 21 21 09 30